

Parc naturel
régional
du Gâtinais
français



COMMUNE DE
Cély-en-Bière



ELABORATION DE L'AGENDA 21

LE DIAGNOSTIC

Novembre 2012

AGENDA
21
Cély-en-Bière



AVERTISSEMENT

L'élaboration d'un Agenda 21 repose sur la construction de trois documents étroitement interdépendants : le diagnostic, l'identification des enjeux (stratégie territoriale de développement durable) ; le plan d'actions.

Le contenu de chacun de ces documents doit être largement partagé, débattu avec le plus grand nombre d'interlocuteurs au premier rang desquels les habitants dont il convient de susciter l'intérêt et l'implication dans cette construction.

Le présent projet de diagnostic est un document de travail dont le contenu a été débattu et validé lors de la réunion du Comité de Pilotage du 21 novembre 2012 en mairie de Cély-en-Bière. Il convient désormais de partager le contenu du diagnostic le plus largement possible au cours des Ateliers thématiques qui se tiendront les 7, 14 et 19 décembre prochain.

Le présent document a été structuré selon les thématiques du cadre de référence Agenda 21 local. Toutefois, eu égard au contexte de la commune de Cély-en-Bière, certaines thématiques ont été regroupées car ne justifiant pas un traitement individuel. Plusieurs thématiques ayant un caractère transversal, certaines données sont nécessairement répétées.

Sur le plan méthodologique, le diagnostic est construit à partir de la documentation existante fournie par la collectivité, de recherches complémentaires effectuées par les consultantes et d'entretiens avec les élus et avec différents partenaires de la collectivité (communauté de communes du Pays de Bière, secrétaire général de la mairie de Cély-en-Bière, personnel communal, concessionnaires, directeur d'exploitation du golf ...).

Les éléments de diagnostic ont été retenus en fonction

de leur apport potentiel à la définition ultérieure des enjeux et du plan d'actions de l'Agenda 21 et, dans le respect des cinq finalités assignées à la démarche lors de sa création au sommet de la Terre à Rio en 1992 : lutte contre le changement climatique ; préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ; cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations ; épanouissement des êtres humains et qualité de vie ; dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables. Il ne s'agit donc pas de reprendre de façon exhaustive l'ensemble des informations et données figurant dans la documentation utilisée.

Pour chaque thématique ou groupe de thématiques, les données sont structurées selon quatre rubriques :

- **« Actions réalisées, projetées ou soutenues par la commune de Cély-en-Bière »** : La période de référence couvre les années 2007 à 2012
- **« Éléments de diagnostic »** : données factuelles issues de la documentation utilisée, des recherches et entretiens complémentaires
- **« Points forts » et « Axes d'amélioration/vigilance »** : ces éléments, déduits des données diagnostic, permettront d'asseoir les deux étapes suivantes de la démarche : définition des enjeux puis du Plan d'action de l'Agenda 21 de Cély-en-Bière.

• **Un lexique** en fin de document permet de traduire les sigles utilisés.

Le diagnostic sera définitivement validé à l'issue du déroulement des Ateliers, dont il prendra en compte les remarques, avant de passer à la définition des enjeux de développement durable de Cély-en-Bière, puis du Plan d'action.



SOMMAIRE

Objectifs de l'Agenda 21	4
Population-Solidarité-Coopération Décentralisée	5
Santé – Sécurité	7
Accès à la connaissance- sport et loisirs	12
Développement économique- Emploi-Tourisme	14
Urbanisme-Aménagement-Logement	17
Agriculture et gestion des forêts	20
Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles : espaces naturels et paysage	26
Conservation de la biodiversité et préservation des ressources naturelles : eau	35
Déplacements, transports et infrastructures	42
Energie-Télécommunications	51
Déchets	54
Gestion responsable - Services au public	59
Lexique	65
Annexe	69



Objectifs de l'Agenda 21 de Cély-en-Bière

En décidant d'élaborer son Agenda 21, la commune de Cély-en-Bière se fixe plusieurs objectifs:

- Donner un cadre, de la cohérence et de la reconnaissance aux actions déjà engagées
- Impliquer plus largement élus, personnel communal, habitants et partenaires
- Redynamiser l'engagement et l'implication de chacun
- Convaincre de la nécessité d'engager des actions à long terme
- Faire vivre l'Agenda 21 comme un atout et non une contrainte
- Faire de l'Agenda 21 un outil concret et simple, compréhensible par tous
- Privilégier un développement respectueux du cadre de vie agréable de Cély-en-Bière
- Inscrire la démarche dans le respect du cadre de référence national qui assigne cinq finalités à la démarche Agenda 21 :
 - lutte contre le changement climatique
 - préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
 - cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations
 - épanouissement de tous les êtres humains
 - dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

ACTIONS REALISEES OU PROJETEES PAR LA COMMUNE DE CELY EN BIERE

- Livret d'accueil et rencontres avec les nouveaux habitants
- Aides du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
- Etablissement d'une liste des personnes isolées ou fragiles

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Population de la commune en 2012 : 1 201 habitants

Depuis 1990, la croissance démographique est de l'ordre de 5,2 à 7,7% sur les périodes intercensitaires (+ 220 habitants entre 1990 et 2009).

Evolution démographique entre 1990 et 2009 :

- Après une légère régression entre 1999 et 2006, la part des 0 à 14 ans repart à la hausse en 2009 pour s'établir à 23,22%.
- la proportion des 15 – 29 ans décroît régulièrement passant de 19,27% en 1990 à 14,5% en 2009, traduisant un départ des jeunes adultes vers les études supérieures ou la vie professionnelle, mais également l'absence d'offre résidentielle adaptée à leurs besoins sur la commune (locatif, petits logements en accession ...).
- Les tranches d'âge 30 à 44 ans et 45 à 59 ans accusent un léger fléchissement entre 1990 et 2009 « au profit » de la tranche d'âges 60 à 90 ans et plus (de 15,85% à 18,93%).

38,3 % de la population est célibataire ou veuf(ve)

36% de la population réside à Cély depuis plus de 20 ans

La population active et le taux d'emploi croissent modérément et affichent des niveaux élevés entre 1999 et 2009, respectivement de 73,10 à 76,80 % - 66,3 à 73,90%, avec comme corollaire un taux de chômage qui passe de 8,90 à 3,80%, soit 39 personnes en 2011.

En 2009, seulement 12% de la population active travaille dans la commune, 35,9% dans le département et 51,4% dans les autres départements de la Région (cf. bassin d'emploi d'Evry et de Paris).

31,7% de la population est titulaire au moins d'un diplôme bac+2, en hausse de 5% depuis 1999.

Une projection théorique pour un maintien de la stabilité démographique d'ici à 15 ans situe l'augmentation de la population à 90 nouveaux habitants soit 41 logements supplémentaires.

Solidarité

L'action sociale est de la compétence de la Communauté de Communes du Pays de Bière (services d'aides à domicile...). Toutefois, le CCAS de la commune dispose d'un budget (2 000 € pour 2012) afin d'apporter des aides financières ponctuelles (aide alimentaires, bons de chauffage...). Moins d'une dizaine de personnes sont concernées.

Lutte contre l'isolement des personnes seules ou fragiles lors des épisodes météo ou sanitaires spécifiques (neige, froid ..) afin de leur porter assistance. La CASS organise, chaque mardi après-midi, une animation autour des jeux de société (fréquentation assidue par un groupe de personnes seules).

Actions de solidarité spontanée entre voisins : surveillance mutuelle des résidences ; fête des voisins...

POINTS FORTS

Importante proportion d'enfants de moins de 14 ans.

Population peu fragilisée socialement.

Niveau intellectuel plutôt élevé.

Population assez fortement enracinée

Solidarité envers les personnes les plus fragiles et entre proches voisins.

AXES D'AMELIORATION/VIGILANCE

Vieillesse sur place de la population.

Lien social entre les habitants.

Vocation essentiellement résidentielle de la commune.

Pour les jeunes adultes : Impossibilité de décohabitation sur place et d'envisager un parcours résidentiel.

Part importante de personnes vivant seules.

Part importante de déplacements domicile-travail effectués en véhicule personnel.

Sources documentaires : Rapport de présentation du PLU ; INSEE ; site internet Cély

ACTIONS REALISÉES OU PROJÉTÉES PAR LA COMMUNE DE CELY EN BIÈRE

- Aménagement d'un merlon le long de l'autoroute afin de limiter les nuisances sonores
- OAP « Chemin de Boigny » : les nuisances sonores dues au trafic sur la RD 372 seront atténuées par la conservation des boisements à l'ouest.
- ER N°9 au PLU destiné à une réserve incendie, rue des Sources
- Programme de travaux du PAVE : une « chaîne de déplacements » sécurisés (sécurisation de la RD 372)

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

SANTÉ

Bruit

Secteurs affectés par le bruit

Lié aux infrastructures

- le long de l'autoroute A6, sur une largeur de 300 m de part et d'autre de l'infrastructure.
- le long de la nationale 37 sur une largeur de 250 m de part et d'autre de l'infrastructure.
- le long de la départementale 372 sur une largeur de 100 m de part et d'autre de l'infrastructure.

Afin de limiter les nuisances sonores, un projet d'aménagement d'un merlon le long de l'autoroute est en cours, à l'initiative d'APPRR (Autoroutes Paris-Rhin-Rhône), projet soutenu par la commune mais suspendu à l'accord préalable des propriétaires concernés

La commune est adhérente à l'Association de défense contre le bruit de l'A6 (ADCBA)

Lié au trafic aérien : Cély est confronté depuis novembre 2011 à une nuisance acoustique supplémentaire, due à la modification d'un couloir aérien de l'aéroport d'Orly. La municipalité soutient le PNR du Gâtinais, qui avec des associations, a saisi le Conseil d'Etat pour non-conformité de cette mesure.

Une enquête (sur internet via le site de la Mairie de Cély) a été réalisée afin de connaître l'avis des Célysiens concernant les nuisances aériennes du nouveau couloir aérien. A la question « Le nouveau couloir aérien est-il gênant ? » les résultats sont les suivants : Oui beaucoup : 76,35%, Oui parfois : 15,10%, Non pas du tout : 7,25 %, Ne sait pas : 1,30 % ; 91,4% des votants sont gênés par ce nouveau couloir aérien.

Pollutions des sols

Pas de pollution des sols avérée sur la commune.

Sites recensés BASIAS : la base de données BASIAS (basias.brgm.fr) est un inventaire régional qui enregistre des anciens sites industriels ou de services, en activité ou non. Sur la commune de Cély sont enregistrés : 1 garage - activité terminée (rue de la charbonnière), 1 garage /station service en activité (22 route de Melun), 1 station essence épicerie - activité terminée, l'Hôtel des Acacias et une ancienne tannerie-activité terminée depuis très longtemps. Sont ajoutés à la liste BASIAS le garage existant rue du Fief qui stocke entre 50 et 100 voitures (activité terminée) et le garage Jouas situé rue de la Salle (activité terminée). L'inscription sur cet inventaire ne préjuge pas d'une éventuelle pollution. Ces sites doivent faire l'objet d'attention particulière en cas de réaménagement.

Accès à la santé / Équipements

A l'échelle de la commune

Un niveau d'équipements correct eu égard à la taille de la commune.

- Le centre hospitalier le plus proche est celui de Melun.
- Les cliniques sont situées à Melun et à Dammarie-lès-lys.
- Les maisons de retraite les plus proches sont à Melun, Arbonne, Milly, Saint Fargeaux, Boissise le Roi.
- Les pharmacies les plus proches sont à Perthes en Gâtinais, Chailly et Barbizon
- Les médecins généralistes sont établis à Perthes en Gâtinais et Barbizon
- 2 infirmières sont installées à Cély.
- Une infirmière scolaire intervient sur tous les niveaux scolaires de la CCPB. Elle est chargée de mener les examens obligatoires, mais aussi de mener les politiques de prévention avec les équipes enseignantes.
- Plusieurs associations d'aide au maintien à domicile des personnes âgées œuvrent sur le secteur Melun/Fontainebleau dont l'objet est l'aide au maintien à domicile des personnes âgées.
- Un service de transport en commun qui facilite l'accès aux équipements (cf. thématique Déplacements).

A l'échelle du département, l'évolution du nombre de médecins et de leur disponibilité, fait l'objet d'inquiétudes croissantes en Seine-et-Marne. La densité de médecins par habitant est inférieure de 28% en Seine-et-Marne à la moyenne nationale. Un plan départemental en faveur de la démographie médicale en Seine-et-Marne a été officiellement signé le 10 mars 2009 afin d'améliorer cette situation.

Concernant le personnel communal, dans le cadre de la médecine du travail, une étude de recensement des risques par poste est en cours (Document unique). La phase d'identification des risques est clôturée et la phase de définition des mesures à prendre pour pallier les risques est en cours.

SÉCURITÉ

Risques - retrait gonflement d'argiles : La cartographie des aléas retrait-gonflement des argiles élaborée par le BRGM, fait apparaître de part et d'autre de la vallée du Rebais deux secteurs situés à mi-coteau en aléa fort, un secteur situé sur le plateau sud-sud-ouest en aléa moyen, le reste du territoire communal, excepté de petites zones sans aléa, étant en aléa faible. Prise d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle du type « Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols » en juillet 1997 (ces mouvements avaient généré des travaux importants).

Risques naturels / inondation et mouvement de terrain :

- Trois arrêtés de catastrophe naturelle ont été pris sur la commune concernant des inondations et coulées de boue.
- La commune n'est pas concernée par un Plan de Prévention de Risques d'Inondations. Néanmoins existent des espaces sensibles aux inondations par de forts orages : autour de l'église et de la Place de l'Orme. Parmi les facteurs aggravant on peut noter le défaut d'entretien des réseaux de fossés publics et privés.

Sécurité des biens et des personnes -Délinquance

Les chiffres de la délinquance constatés sur la commune sont communiqués par trimestre avec les chiffres des 9 communes (Cély incluse) couverte par la Brigade de Cély (2011-2006) et la Brigade de Saint Fargeau -Ponthierry (2006-2003) et les chiffres regroupant 57 communes couvertes par la Compagnie de Melun (6 brigades).

Depuis 2010 les chiffres de la délinquance sont communiqués avec trois indicateurs construits selon la nature des infractions : AVIP (Atteintes volontaires de l'intégrité physique) : les violences physiques et menaces, AAB-(Atteintes aux biens) : vols et destructions dégradations, EIEF (Escroqueries et infractions économiques et financières).

Le changement de nomenclature ne permet pas une comparaison fiable des chiffres annuels sur une période de référence significative.

Il n'en demeure pas moins un relatif sentiment d'insécurité en matière d'atteintes aux biens.

Au regard de la sécurité certains paramètres jouent défavorablement : village résidentiel, foncier élevé, 98,2 % de maisons individuelles, accessibilité routière facile et rapide.

Sécurité routière

Trois points d'alerte concernant la sécurité routière :

- La sécurité des cheminements piétons et traversées.
- Le stationnement illicite source de situations d'insécurité.
- La vitesse sur la RD 372.
- La sécurité pour les déplacements à vélo dans le village.

Des efforts importants d'amélioration de la sécurité routière ont été entrepris à travers le PAVE.

Actions déjà réalisées depuis l'audit PAVE : cheminements et traversées sécurisées des piétons chemin de la Noirolle , matérialisation au sol de bandes jaunes interdiction de stationnement (rues du Fief, de la Charbonnière, de la Salle, de Fontainebleau), matérialisation au sol d'un double sens sécurisé pour les vélos du pont de la Messe à l'intersection avec la route de Fontainebleau, aménagement sécuritaire de la traversée du village par la RD372.

Actions en cours : sécurisation des intersections avec les rues perpendiculaires (rues Goerg et du Bois Beaudoin), création de places de stationnement afin d'éviter l'occupation du trottoir, aménagements sécuritaires de la rue du Bois Beaudoin.

Actions à réaliser : création de zones 20 (rue Canet, rue de l'église), matérialisation au sol de la traversée piétons depuis le parking du tennis rue de la Range ; sécurisation du cheminement piéton (rue Goerg après la traversée route de Milly et partie basse de la rue de la Charbonnière).

Équipements sécurité

- Le service de lutte contre l'incendie est situé à Ponthierry.
- La gendarmerie est située au 9, rue Edouard Goerg à Cély. Elle comprend un bureau d'accueil et 11 logements de fonction.
- Commissariat de Police situé Dammarie-les-Lys

POINTS FORTS

Prise en compte dans le PLU des mesures d'interdiction de nouvelles constructions destinées à l'habitat dans les secteurs exposés au bruit lié aux infrastructures routières.

Des efforts importants d'amélioration de la sécurité routière ont été entrepris à travers le PAVE.

Réaménagement de la RD 372

AXES D'AMÉLIORATION/VIGILANCE

Sécurité

Risques de pollution par des rejets non contrôlés, sur le ru de Rebais.

Un trafic routier important (transit RD372 et en franche de la commune A6, RN 37) source de nuisances (sonores et atmosphériques).

Vigilance sur la RD 372, en section urbaine

Déplacements cyclables notamment pour les jeunes

Espaces sensibles aux inondations lors de forts orages autour de l'église et de la Place de l'Orme.
Entretien des fossés d'écoulement

Meilleure connaissance des délits.

Santé

Manque de médecins à Cély

Nuisances sonores liées au nouveau couloir aérien de l'aéroport d'Orly.

Sources documentaires

- PLU
- <http://www.cely.fr/>
- <http://macommune.prim.net>
- Statistique de l'évolution de la délinquance enregistrée par les unités de la gendarmerie nationale

ACTIONS REALISEES OU PROJETEES PAR LA COMMUNE DE CELY EN BIERE

- Site internet + twitter
- Bulletin municipal
- Rubrique « Ecogeste » du Bulletin Municipal

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Cély-en-Bière dispose d'une école primaire, Amans Alexis Monteil, dont les effectifs évoluent légèrement à la baisse :

- 2010/2011 : 119
- 2011/2012 : 101
- 2012/2013 : 98

Les bâtiments scolaires, gérés par la commune, sont agréables, propres, bien entretenus, bien sécurisés.

En matière d'enseignement général, les collégiens sont dirigés vers le collège Christine de Pisan à Perthes en Gâtinais. Les lycéens vont au lycée polyvalent Frédéric Joliot Curie de Dammarie-lès-Lys ou au lycée Couperin à Fontainebleau.

Sports et loisirs

Un plateau sportif (terrains de foot, de basket, de tennis) équipé de vestiaires est à la disposition des habitants, scolaires et associations

Une salle des fêtes, gérée par la commune, permet d'accueillir des manifestations publiques ou privées

Une structure accueil loisirs sans hébergement, gérée par la Communauté de communes du Pays de Bière, est basée à Cély-en-Bière. Elle peut accueillir des enfants et jeunes de 3 à 17 ans les mercredis, samedis et petites vacances. Des sorties loisirs plus particulièrement destinées aux adolescents sont maintenant proposées. Son succès fait qu'elle est actuellement au maximum de ses capacités.

16 associations, sportives, culturelles et de loisirs sont recensées sur la commune. Certaines ont un rayonnement plus large que le territoire communal.

Le golf de Cély, majoritairement fréquenté par des joueurs extérieurs à la commune, voit le nombre de pratiquants Célysiens augmenter régulièrement.

Le Journal Municipal est publié chaque trimestre.

Le site internet régulièrement alimenté relaie l'information municipale. Il dispose d'une rubrique « Ecogeste » qui diffuse des informations pratiques en lien avec le développement durable.

POINTS FORTS

Accueil scolaire de qualité

Tissu associatif varié et convivial

Communication municipale structurée et multi supports

Equipements sportifs et de loisirs

AXES D'AMELIORATION/VIGILANCE

Baisse des effectifs scolaires

Mobilisation/implication des habitants autour de thèmes fédérateurs et de manifestations communales et intercommunales (ex : « Une commune, un art »)

Pérenniser l'offre de loisirs en direction des ados

Mobilisation des scolaires et des habitants autour de la notion de développement durable

Création de synergies avec les informations disponibles sur les sites des partenaires de la collectivité (PNR, CG 77, Région IdF ...)

Dynamisme des associations

Sous utilisation des équipements sportifs et adaptation des équipements sportifs aux demandes.

Sources documentaires :

- rapport de présentation du PLU
- site internet de la collectivité
- journal municipal
- sites internet du Conseil Général 77, de la Région Ile de France, et du PNR

ACTIONS REALISEES, SOUTENUES OU PROJETEES PAR LA COMMUNE DE CELY EN BIERE

- Réouverture de la superette et de la station service (actions soutenues par la commune)
- Rachat du restaurant hôtel Les Acacias
- Orientation d'aménagement et de programmation dans le PLU sur l'aménagement d'un programme mixte face à la mairie (ancienne forae)

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

La compétence économique proprement dite appartient à la communauté de communes du Pays de Bière.

69 entreprises sont répertoriées à Cély-en-Bière et implantées de façon diffuse dans le tissu résidentiel.

Un seul secteur, très restreint en termes de superficie, est identifié au PLU pour être à vocation économique (zone AUX autour des locaux de la Brink's).

Selon la charte du PNR, Cély-en-Bière n'a pas vocation à accueillir de zones d'activités.

Activités économiques

L'agriculture céréalière représente une activité économique importante au regard de la superficie communale qu'elle occupe et de son impact sur la paysage.

- Un seul siège d'exploitation est implanté sur la commune
- Une pépinière est installée route de Milly
- Une AMAP a son siège à Cély (40 familles adhérentes, dont une quinzaine à Cély). La ferme qui fournit les adhérents est à Arbonne la Forêt, elle pratique une agriculture raisonnée.

Le tissu économique de Cély est majoritairement composé d'entreprises artisanales et tertiaires/services de petites tailles (TPE)

Augmentation de création des TPE, mais diminution du montant de la taxe professionnelle perçue.

Le golf et la société de transport de fonds constituent les deux plus importantes sociétés de la commune par l'effectif et le chiffre d'affaires.

En termes de services publics, la commune accueille également le siège de la Communauté de Communes du Pays de Bière ainsi que la gendarmerie.

Sur le plan strictement commercial ne subsistent plus que les commerces implantés Place de l'Orme : épicerie, pizzeria, auberge (5 chambres) avec restaurant. Les centres commerciaux d'importance sont situés à Villiers en Bière, Dammarie lès Lys et Melun. Une navette bus permet de relier le centre commercial de Villiers-en-Bière.

Long de la RD 372, la boulangerie et le café ont cessé leur activité. Ne subsistent que la galerie d'art et l'agence immobilière.

La population active et le taux d'emploi croissent modérément mais affichent des niveaux élevés entre 1999 et 2009, respectivement de 73,10 à 76,80 % - 66,3 à 73,90%, avec comme corollaire un taux de chômage qui passe de 8,90 à 3,80%.

En 2011, 39 personnes sont au chômage.

En 2009, seulement 12% de la population active travaille dans la commune, 35,9% dans le département et 51,4% dans les autres départements de la Région (cf bassin d'emploi d'Evry et de Paris)

Tourisme

Le patrimoine paysager, architectural et écologique de Cély-en-Bière constitue un potentiel de développement touristique au sein du PNR Gâtinais français, en synergie avec celui des communes de Barbizon, Milly-la-Forêt ...

La Charte du PNR identifie un potentiel de développement d'une offre touristique durable.

Le golf est la locomotive touristique de la commune bien qu'il fonctionne essentiellement *intra muros*. Le nouvel exploitant du site, la société NGF Golf, a engagé une démarche de labellisation « Golf Ecodurable » dont les objectifs sont en adéquation avec la démarche Agenda 21 de la commune (économie d'eau, entretien raisonné, ...) (cf. page 28 « Espaces Golf de Cély »). Le projet de résidence hôtelière prévu au sein du site a été relancé pour une réalisation en 2013.

En matière d'hébergement, l'hôtel-restaurant des Acacias dispose de 5 chambres auxquelles s'ajoutent deux chambres d'hôtes créées par des particuliers.

POINTS FORTS

Appartenance de la commune au PNR Gâtinais français.

Deux entreprises importantes sur la commune.

Forte proportion de population active.

Faible taux de chômage.

AXES D'AMELIORATION/VIGILANCE

Connaissance des caractéristiques du secteur économique

Faible potentiel de développement spatial des activités économiques

Fragilité du secteur commercial.

Relation du monde économique avec la collectivité.

Exploitation du potentiel touristique.

Importance des déplacements domicile-travail.

Synergie avec les animations du PNR

Sources documentaires :

- rapport de présentation du PLU
- INSEE
- Atlas communal
- Charte du PNR

ACTIONS REALISEES OU PROJETEES PAR LA COMMUNE DE CELY EN BIERE

- Elaboration d'un Plan Local de l'Urbanisme et de son Projet d'Aménagement et de Développement Durables
- Définition de trois Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) au sein du PLU
- Aménagement d'un grand parking place de la mairie
- Réflexion sur l'aménagement de l'ancienne forge située face à la mairie
- Création d'une aire de jeux pour enfants à proximité de l'école avec intégration de matériaux recyclés
- Construction d'un bâtiment aux normes abritant la cantine scolaire et un espace pour l'accueil pré et post scolaire

ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Objectifs du Plan Local d'Urbanisme :

- Doter la collectivité d'un document de planification de l'urbanisme communal compatible avec le schéma directeur de Fontainebleau et la charte du PNR Gâtinais.
- Préserver l'environnement, la qualité architecturale et le caractère rural de la commune.
- Maîtriser l'urbanisation.
- Redéfinir l'affectation des sols.
- Organiser les déplacements locaux.

Objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

- Préserver et valoriser les qualités environnementales et paysagères du territoire, diminuer les nuisances
- Valoriser le village et structurer son évolution
- Maintenir l'activité économique locale

Le futur PLU instaurera un droit de préemption urbain (DPU) sur les zones U et NA et un DPU commercial.

Deux servitudes frappent le territoire communal : AC1 protection des Monuments historiques (Moulin de Choiseau et château de Fleury) et AC2 protection des sites et monuments naturels (ensemble Ru du Rebais, Moulin de Choiseau, abords château de Fleury).

Documents d'urbanisme et de planification supra communaux : SDRIF, Charte du PNR Gâtinais ; SCoT de Fontainebleau.

Concernant l'espace rural, les objectifs de ces différents documents peuvent être synthétisés comme suit :

- Limiter le développement sur les communes rurales et recentrer le développement urbain autour de pôles bien desservis (transports en commun, services, commerces équipements publics)
- Intégrer la notion de développement durable dans la réflexion sur le devenir des territoires ruraux : limiter les déplacements, limiter l'étalement urbain, diminuer le coût des équipements
- Promouvoir l'identité culturelle des paysages du Gâtinais français et maîtriser leur évolution

La Charte du PNR apporte quelques précisions supplémentaires en termes d'objectifs :

- Protéger et valoriser le remarquable patrimoine naturel (nouvelle charte du PNR Gâtinais)

Une partie de la commune est classée « Secteur à enjeux paysager prioritaire à préserver » sur le plan de référence du PNR

SDRIF : protection des lisières boisées aucune construction à moins de 50m de celles-ci.

Modes d'occupation du sol :

- 71,30 % d'espace rural (bois, forêts, cultures)
- 16,30% d'espace urbain ouvert (dont le golf d'une superficie de 55 ha)
- 12,40% d'urbain construit

Logement

Après une très forte expansion entre 1968 et 1990, l'augmentation du parc de logements a varié dans de moindres proportions entre 1999 et 2009 (8,96% entre 1999 et 2006 et 3,06% entre 2006 et 2009).

Sur cette période de référence la proportion de résidences principales est passée de 61,78% à 88,8%.

La part de propriétaires s'élève à 91,2 %.

Un parc de logements vacants très faible (4,3 % en 2009) correspondant à la nécessaire rotation entre propriétaires.

Un tissu urbain largement dominé par la maison individuelle (98,2 % du parc), de taille relativement grande (84,6 % de 4 pièces et +), le plus souvent sur de vastes parcelles paysagées.

83,9% du parc immobilier date d'avant 1990 mais avec un niveau de confort élevé pour 96,3 % de celui-ci.

Depuis 2006, timide amorce d'une diversification du parc de logements avec l'apparition d'appartements créés dans des immeubles datant d'avant 1949 (9 appartements locatifs recensés en 2009).

Existence de quelques constructions anciennes en mauvais état dont la réhabilitation/restauration nécessite des travaux conséquents.

En termes de prospective à 15 ans, 41 logements sont nécessaires pour maintenir la stabilité démographique.

Le futur PLU estime le potentiel foncier encore disponible, au sein du tissu urbain existant, à 25 ha. Ce potentiel permettrait de réaliser de nouvelles constructions sans consommer les terres agricoles ou naturelles.

La Charte du PNR Gâtinais fixe les possibilités d'extension dans une limite de 2,5% de l'espace urbanisé et une densité minimum de 13 logements/hectare afin de permettre un développement démographique modéré peu consommateur d'espace respectant l'identité des communes rurales.

POINTS FORTS

Existence d'études et de documents de planification récents, largement documentés permettant une bonne connaissance des caractéristiques physiques, naturelles, environnementales de la commune et fixant ses modalités d'expansion dans le respect des principes de développement durable (PLU, charte du PNR, SCoT de Fontainebleau)

Implication des élus et volonté politique

Réalisation d'actions significatives par la commune

Importantes réserves foncières

Possibilité de recours au Droit de Préemption Urbain (DPU)

Importante proportion de résidences principales et de propriétaires occupants

AXES D'AMELIORATION/VIGILANCE

Diversification du parc de logements

Mixité résidentielle

Performance énergétique des logements

Vieillesse sur place de la population

Localisation des réserves foncières et consommation d'espace

Respect des règlements

Sources documentaires : PLU (PADD, rapports de présentation, règlement, zonage) ; Charte du PNR ; INSEE

ACTIONS RÉALISÉES OU PROJÉTÉES PAR LA COMMUNE DE CELY EN BIÈRE

- Projet d'aménagement (PLU) prévoit de conforter les mesures visant à préserver l'intégrité des terrains de culture et les conditions d'exploitation.
- Accord avec la SAFER, afin de maîtriser les réserves foncières.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

AGRICULTURE

Objectifs Loi Grenelle 1 : Lutter contre la régression des surfaces agricoles et naturelles

La loi du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche : Elle prévoit des mesures visant à renforcer la protection des espaces agricoles contre l'artificialisation.

Objectifs PNR

- Rupture d'urbanisation à maintenir (espaces agricoles et boisés) entre Cély et Fleury-en-Bière
- Maintien des espaces agricoles (ensemble d'espaces agricoles actuels).
- Préserver au niveau du PLU les prés, vergers, prairies humides de fonds de vallée, bois fragmentés, boqueteaux, mares.

Objectifs SDRIF

Au sens du SDRIF de 1994, la commune comporte des espaces boisés appartenant à une entité boisée de plus de 100 ha dont les **lisières sont protégées de toute nouvelle urbanisation à moins de 50 mètres** excepté dans les sites urbains constitués. La protection des lisières deviendrait effective pour l'ensemble des bois cartographiés sur la carte du SDRIF 2008 (pas encore opposable).

Dispositions du PADD : Le PADD reconnaît les qualités environnementales et paysagères au travers de la protection et de la valorisation de trois grands ensembles de milieux naturels :

- Les espaces agricoles, pour leur intérêt paysager, économiques et de service pour les populations par la production de nourriture,
- Les bois, qui jouent un rôle important dans la constitution des continuités écologiques et comme habitat pour la faune et la flore.
- Les espaces naturels, qui se déclinent en une variété de milieux (milieux humides, espaces ouverts...) et marquent la diversité du patrimoine naturel. Les continuités écologiques et les réservoirs de biodiversité s'y trouvent également.

Chiffres clés

- Occupation du sol bois et forêt : 22%
- Occupation du sol culture (céréalière) : 46%
- Occupation du sol des espaces urbains par les parcs et jardins, les espaces à vocation sportive et les terrains vacants : 57% (dont 55 ha du Terrain de Golf).
- Postes salariés par secteur en 2009 : agriculture 3/142, commerce, transports et services divers 97/142

Les espaces agricoles font partie des éléments structurants du paysage et de l'histoire de Cély. Avec **seulement un exploitant sur la commune**, l'activité agricole **occupe néanmoins 47 % de la superficie du territoire communal**. Ainsi pour la commune de Cély, ces espaces ont un enjeu plus paysagé qu'économique. Cette exploitation céréalière, pratique un système de production intensive conventionnelle.

Perspectives d'évolution (PLU) : maintenir de bonnes conditions d'exploitation agricole notamment par les mesures visant à l'intégration des opérations de construction agricole (hangars...) et ne pas réduire les terres vouées à l'agriculture par des projets d'extension d'urbanisation ou d'infrastructure consommateurs de foncier.

ESPACES BOISÉS

La commune est entourée par des espaces boisés cloisonnés par le réseau routier. Le centre ville se trouve à moins de 4 km (à vol d'oiseau) de la lisière de la Forêt de Fontainebleau. Ce lien se fait à travers des espaces agricoles qui se développent vers le sud sur la plaine des Rochettes.

Au centre de la commune les espaces boisés longent le ru du Rebais, créant des continuités écologiques en connexion avec la Forêt de Fontainebleau.

Cette importante mosaïque d'espaces boisés et d'espaces verts urbains (jardins privés et publics) donne un potentiel d'accueil assez important pour la faune et la flore.

La commune compte 101.50 hectares d'Espaces Boisés Classés qui correspondent à des boisements d'échelles variables, d'intérêt paysager et/ou écologique d'intérêt majeur à l'échelle du territoire communal et intercommunal.

Perspectives d'évolution (PLU) : Aux alentours de la commune, une certaine diversification des pratiques agricoles commence à voir le jour, au travers de l'agriculture de proximité et des ventes de produits à la ferme.

Chiffres clés

- Occupation du sol bois et forêt : 22%
- L'ensemble des Espaces Boisés Classés au PLU représente 16.5% de la surface de la commune.
- Augmentation de surfaces boisées de 9,86 ha depuis 1990.

POINTS FORTS

Prise en compte dans le PLU des mesures préservant les espaces agricoles existants et les zones de frottement habitat/espaces agricoles et habitat/espaces boisés. Coupures d'urbanisation prévues entre Fleury et Cély.

Diversification des pratiques agricoles : Il existe une AMAP à Arbonne (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne de Proximité) qui met en relation un groupe de consommateurs et une ferme ou un maraîcher.

Un bourg entouré d'espaces boisés qui jouent un rôle important dans la constitution des continuités écologiques.

Un rôle de protection acoustique vis-à-vis du passage de l'autoroute et un rôle économique (tourisme, exploitation énergétique potentiel de la biomasse).

AXES D'AMÉLIORATION/VIGILANCE

Augmentation de l'habitat individuel (+12.44 ha) et l'augmentation des « Bois ou forêts » (+9.86 ha) au détriment des espaces de « grandes cultures » (- 17.04 ha).

Certains Espaces Boisés Classés (bosquets, lisières boisées, et vergers) font partie des espaces cultivés et des espaces privés (jardins) souvent en frange du village.

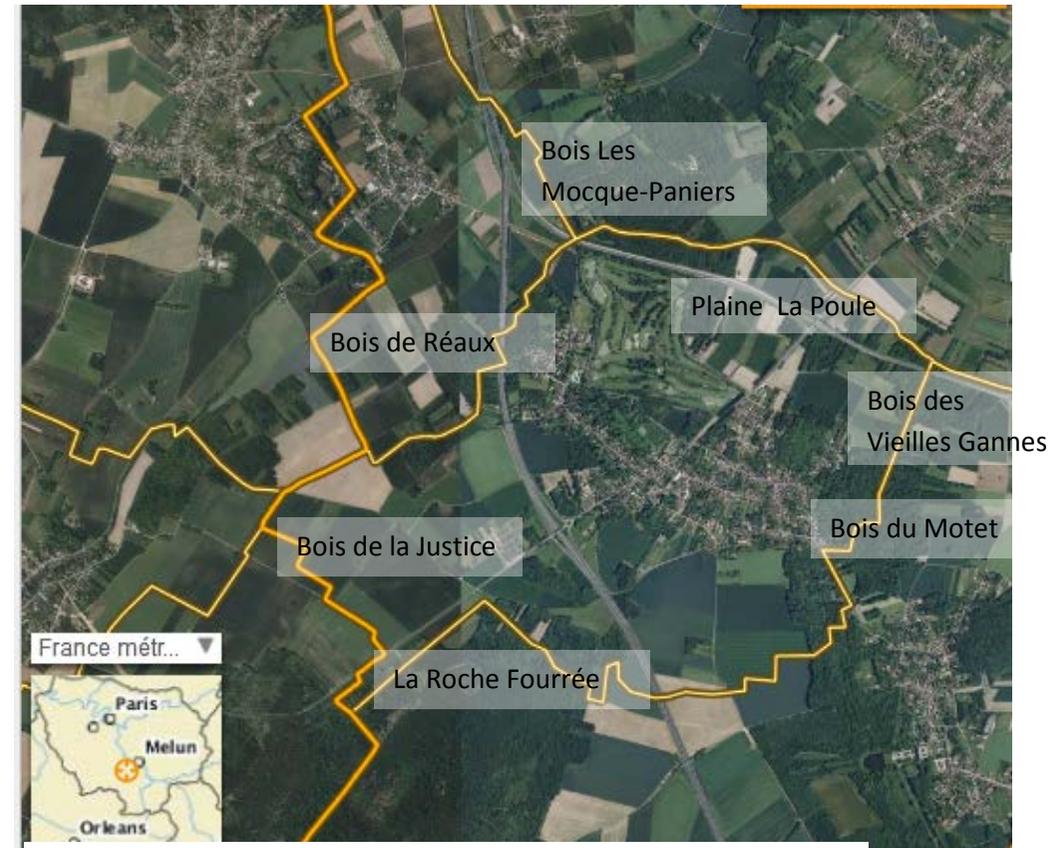
Respect de la réglementation protégeant ces espaces.

Sources documentaires

- PLU
- Schéma de Cohérence Territoriale Fontainebleau et sa région - Proposition de Projet d'Aménagement Durable (document de travail avril 2011)
- Charte PNR
- INSEE



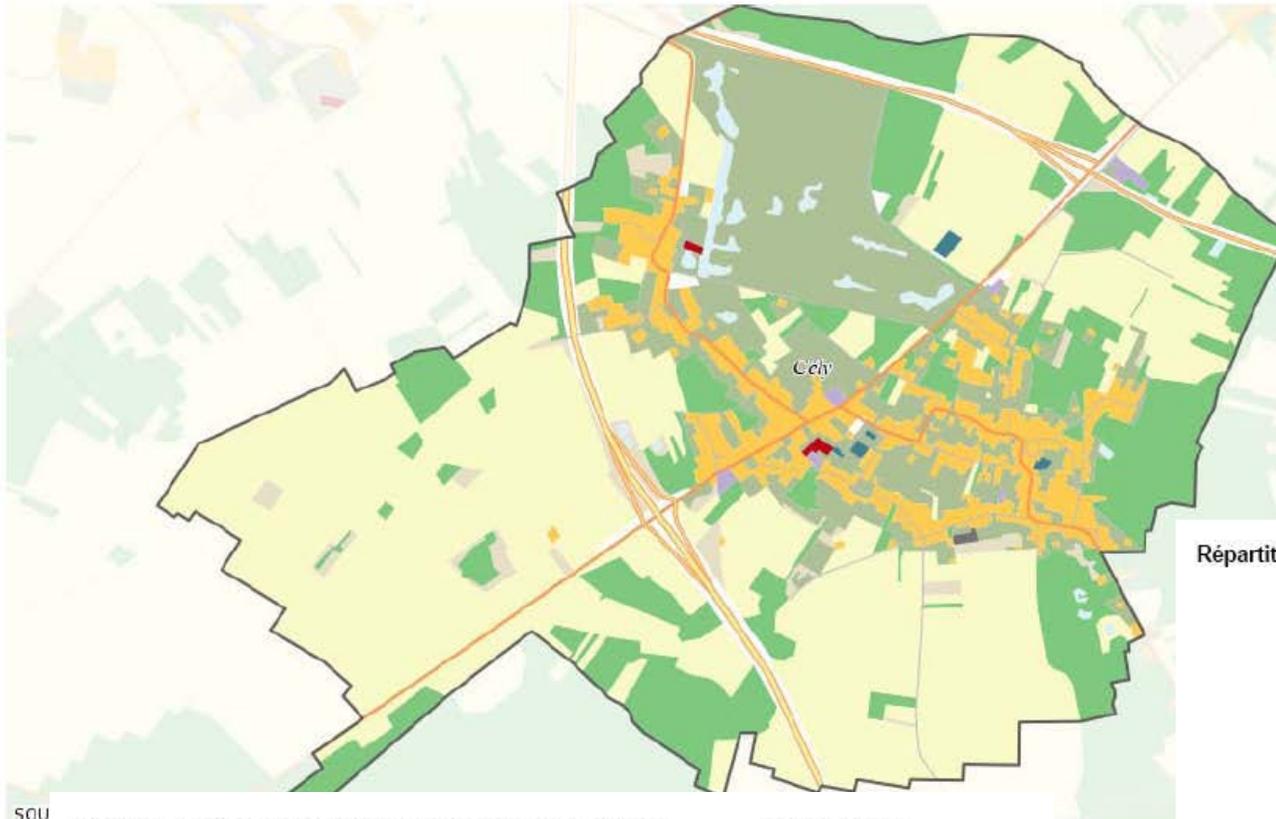
Source : Atlas communal de Cély en Bière



Source : Geoportail

Le territoire de Cély-en-Bière est marqué par de nombreux boisements disséminés sur le territoire et en général très découpés. Ces boisements qui cloisonnent fortement le paysage se répartissent en trois grands types :

1. Les boisements de la vallée du Ru de Rebais
2. Les boisements de la vallée de l'École au nord
3. Les bois de la plaine de Cély-en-Bière, au sud



SOU

Occupation du sol simplifiée	Superficie (ha)
Bois ou forêts	133.85
Cultures	283.58
Eau	6.79
Autre rural	14.47
Urbain ouvert	100.31
Habitat individuel	47.42
Habitat collectif	0.52
Activités	1.86
Equipements	0.99
Transports	25.09
Chantiers	0.28

Transport
Autoroutes
Nationales
Voies ferrées
Départementales
Réseau routier

Le Mode d'Occupation du Sol (M.O.S.) de 2008, source IAURIF, répartit les 614.94 hectares de la façon suivante :

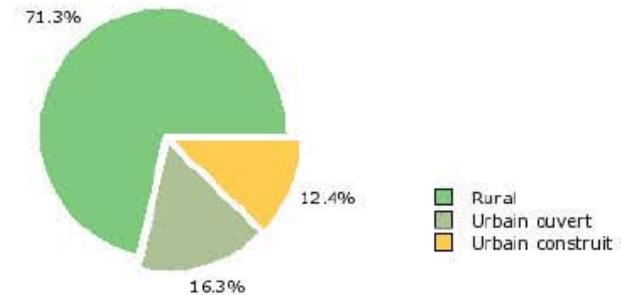
- Espace rural 438.67 ha soit 71.30%
- Urbain ouvert 100.31 ha soit 16.30%
- Urbain construit 75.97 ha soit 12.40% de l'espace communal.

L'espace urbanisé utilise 176.28 hectares soit 28.70 % de la superficie du territoire communal.

Forte proportion de l'urbain ouvert (les parcs et jardins, les espaces à vocation sportive et les terrains vacants) qui représente 57% de l'espace urbanisé

La spécificité de Cély en Bière est d'avoir sur son territoire un golf qui représente un domaine de 55 hectares, au MOS celui-ci est versé en « urbain ouvert ».

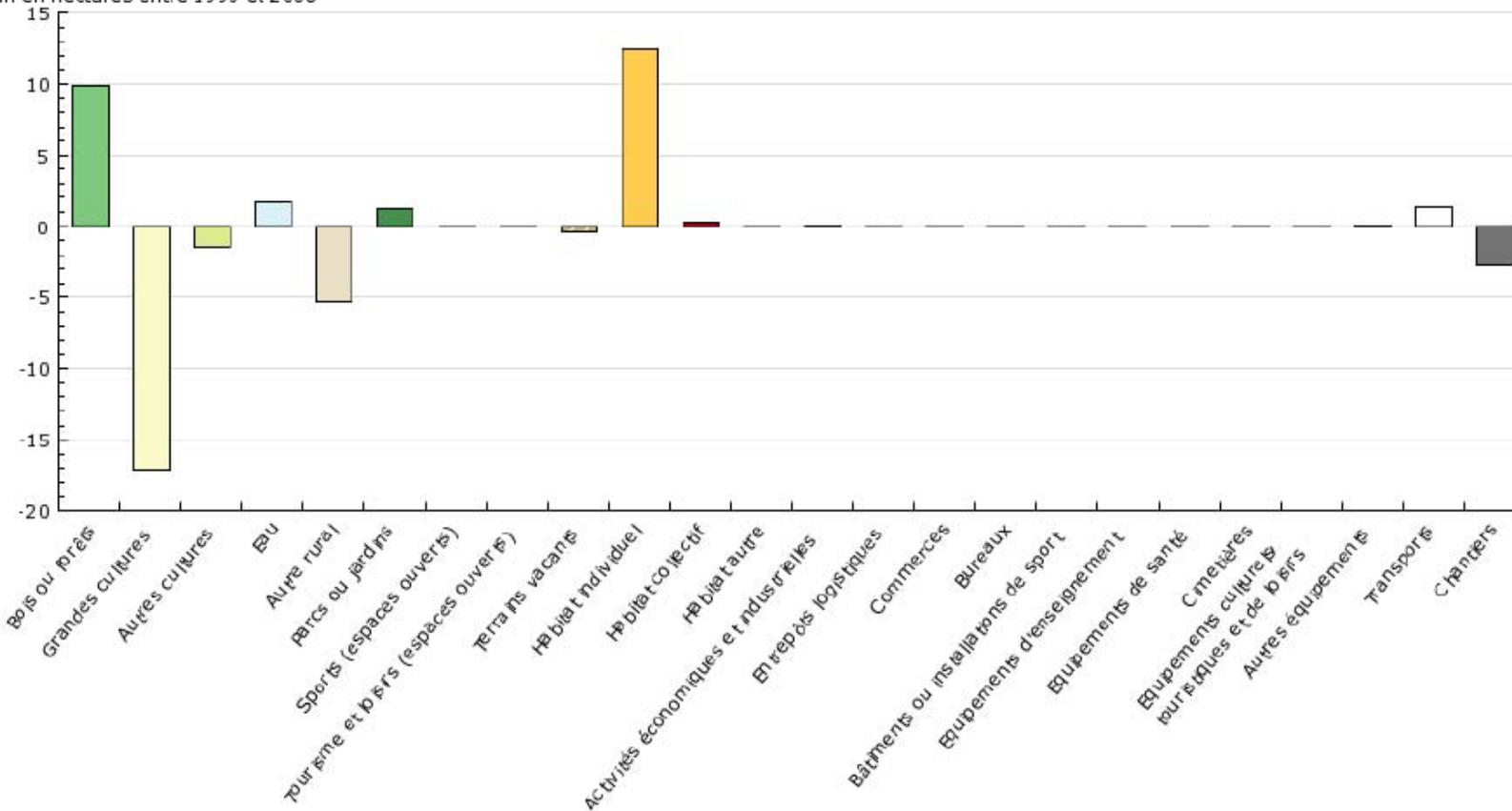
Répartition en pourcentage



	Rural	Urbain ouvert	Urbain construit
%	71.3	16.3	12.4
ha	438.67	100.31	75.97
Superficie totale	614.94 ha		
Population 2006	1 089 hab		
Densité	1.8 hab/ha		

Source : PLU Cély-en-Bière, IAU Ile de France

Bilan en hectares entre 1990 et 2008



L'augmentation de l'habitat individuel (+12,44 ha) et l'augmentation des zones boisées a été en détriment des espaces de grandes cultures (-17,04 ha)

ACTIONS RÉALISÉES OU PROJÉTÉES PAR LA COMMUNE DE CELY EN BIÈRE

- OAP « Le golf » porte sur 7 dispositions qui pour certaines visent à la réalisation d'un éco-golf
- OAP « Chemin de Boigny » : Plusieurs arbres de haute tige peuvent constituer un pré-verdissement du site. La conservation d'une partie boisée permettra d'insérer les constructions nouvelles en limitant leur impact visuel depuis les constructions existantes au pourtour.
- Emplacement réservé n°5 créé pour aménager un espace de repos et de contemplation formant un ensemble avec le passage du ru du Rebais, le lavoir, l'abreuvoir et le pont.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

RESSOURCES NATURELLES

La commune de Cély est située à l'intérieur d'une liaison biologique entre les massifs forestiers de Fontainebleau et de Rambouillet.

Compétence

Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français : protection et mise en valeur du patrimoine existant.

CCPB : Protection et mise en valeur du patrimoine existant, notamment avec le syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Sensibilisation des utilisateurs à la protection de l'environnement.

Objectif du PLU : Préserver l'environnement, la qualité architecturale et le caractère rural de la commune,

Occupation de l'espace

Le territoire de Cély-en-Bière est caractérisé par trois occupations dominantes de l'espace : les bois, les cultures et la vallée du Rebais. Le Mode d'Occupation du Sol (MOS 2008 source IAURIF), répartit les 614.94 hectares communaux de la façon suivante : Espace rural 71.30%, Urbain ouvert, 16.30% et Urbain construit 75.97 ha soit 12.40% de l'espace communal.

Zones de protection ou d'intérêt écologique

Couvrant une partie ou la totalité du territoire communal :

- **Réserve de la Biosphère** : Réserve naturelle reconnue par le Programme sur l'Homme et la Biosphère créé par l'Unesco, « Pays de Fontainebleau et du Gâtinais français ».
- **Parc naturel régional du Gâtinais français** : Les parcs naturels régionaux ont pour but de valoriser de vastes espaces de fort intérêt culturel et naturel, et de veiller au développement durable de ces territoires dont le caractère rural est souvent très affirmé. L'objectif étant de mettre en œuvre un projet de territoire se concrétisant par la rédaction d'une charte.

A proximité de la commune :

- **ZNIEFF de type I** (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique): Plaine et Champs inondés de Chailly et Villiers en Bière, Bois de Montmoyen, La Louvetière, Les Réages tortus, Platières du Coquibus, Buttes sableuses du tertre blanc et du tertre noir, et Juniperaie de Baudelut.
- **ZNIEFF de type II**, « Massif de Fontainebleau ». L'inventaire ZNIEFF est encore en cours de révision et d'autres périmètres pourraient être proposés sur le secteur.
Zone Natura 2000 – Directive habitat - FR1100795 - Massif de Fontainebleau : le réseau Natura 2000 s'inscrit au cœur de la politique de conservation de la nature de l'Union européenne et est un élément clé de l'objectif visant à enrayer l'érosion de la biodiversité.

La présence de ces zones de protection ou d'inventaire témoigne de la richesse en ressources naturelles et de la biodiversité présente sur la commune.

Espaces naturels à intérêt écologique à l'intérieur de la commune

- Le **Ru du Rebais** : ses rives sont susceptibles d'abriter des milieux particuliers liés à la présence de l'eau.
- Un espace de **pelouse sèche** sur marnes situé entre le bois du Motet, la plaine enclavée au nord et le bourg au sud. Cet espace est classé en niveau 3 selon sa valeur écologique (milieu d'intérêt régional) pour la rareté de ce type de milieu en Ile-de-France et son potentiel à héberger des espèces patrimoniales.
- **Espaces boisés classés**, (Zone N).

Espaces verts

Les espaces verts publics (alignements d'arbres liés aux places et voies, aménagement d'espaces verts associés aux équipements communaux, espaces à vocation sportive), la végétation des parcelles privées, très présentes dans la commune (98,2 % des logements sont des maisons individuelles), le golf et les zones humides le long du Ru du Rebais, sont autant d'espaces potentiels de développement de biodiversité.

Les espaces urbains occupés par parcs et jardins, les espaces à vocation sportive et les terrains vacants représentent 57% du sol de la commune (dont 55 ha du Terrain de Golf).

Espèces protégées :

Flore : l'inventaire des espèces protégées du Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien mentionne la présence de Sison amome (*Sison amomum* sur la commune de Cély.). La protection consiste en l'interdiction de " la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette, ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages " des espèces énumérées. Toutefois, les interdictions de destruction, de coupe, de mutilation et d'arrachage ne sont pas applicables aux opérations d'exploitation courante des fonds ruraux sur les parcelles habituellement cultivées.

Faune : d'après les résultats bruts des observations naturalistes réalisés en 2012, la commune compte un nombre important d'espèces protégées et / ou d'intérêt patrimoniale (cf. liste en annexe).

Continuité écologique

Tous ces milieux ont une fonction biologique (réservoirs de biodiversité, milieux de reproduction d'alimentation pour des espèces végétales et animales...), hydrologique (maintien de la qualité de l'eau, régulation des régimes...) et socio-économique (ressource en eau, tourisme...).

- Deux corridors biologiques potentiels sont présents ; l'un sur la vallée du Rebais, principalement pour les espèces aquatiques, et l'autre en continuité sur le Bois du Motet.
- La zone N est destinée à pérenniser les espaces naturels et à les préserver de toute urbanisation. Elle recouvre la continuité écologique qui passe par le bois du Mottet. La zone N est concernée par les enveloppes d'alerte potentiellement humides de Classe 2 et 3.

PAYSAGE

Le paysage est une partie fondamentale du patrimoine de Cély. Les espaces boisés, la vallée du Rebais, les plaines agricoles ouvertes et l'architecture (Château, secteur de l'Eglise, les murs et clôtures en grès, le tissu bâti : anciens lavoirs, moulins, bâtiments ruraux, porches ...) constituent le caractère propre de la commune et témoignent de son histoire.

Le territoire est marqué par des nombreux espaces boisés et des plaines agricoles :

Les boisements de la vallée du Ru de Rebais

- Le ru du Rebais, un élément « caché » qui structure le paysage par :
 - les petits boisements le long de la vallée
 - l'architecture associée à l'eau. Les lavoirs qui ponctuent son cours, même s'ils sont peu visibles depuis l'espace public (un paysage qui se découvre à pied, seuls les piétons peuvent les apercevoir).

Les boisements de la vallée de l'Ecole au nord qui bordent une partie de plaine agricole de Cély.

Les bois de la plaine de Cély-en-Bière, au sud, qui se découpent sur la ligne de l'horizon à travers la plaine agricole au sud ouest et donnent un paysage ouvert des grandes vues dégagées.

Les entrées sont aussi marquées par des masses végétales. La RD11, porte boisée en amont (bois du Moulin de Choiseau) et grande ouverture en aval (plaine de la confluence). Ainsi que la jonction RD 372 et A6 accompagnée par des boisements.

A l'intérieur du bourg, les nombreux espaces verts privés, la trame verte du Rebais et les espaces verts qui accompagnent les espaces publics, prolongent l'image boisée et verte de la commune.

Espaces Golf de Cély

Le Golf s'étend sur 55 ha (9% de la surface de la commune) dont 15 % représente la zone de jeu proprement dite. Le Golf reste aujourd'hui la propriété du Club Albatros mais la gestion en a été confiée, depuis 2011, au Groupe NGF Golf.

85 % du parcours est formé par des zones de sous-bois, les berges des bassins et la circulation des eaux du Ru de Rebais qui traverse le Golf (cf. Qualité de l'eau). Ces espaces sont des refuges pour la biodiversité, importants à l'échelle communale.

Compte tenu de la richesse faunistique et floristique du territoire et de la politique environnementale du Groupe NGF, le Golf de Cély s'est engagé dans la démarche de labellisation « Golf Ecodurable ». Il est le premier du département de Seine et Marne à s'engager dans ce type de démarche.

Golf Ecodurable : Un golf est qualifié d' « écodurable » lorsqu'il existe une distinction entre les zones de jeux bénéficiant d'une gestion raisonnée et durable et les zones hors jeux bénéficiant d'une gestion écologique. Les zones de jeux représentent 30 à 50 % de la surface totale d'un golf selon les golfs.

Comme dans toutes les démarches de qualité environnementale, **la labellisation est basée dans une démarche d'amélioration continue, mais pour obtenir la labellisation il faut atteindre un premier niveau.**

Les critères exigés de ce premier niveau sont :

- L'absence des produits phytosanitaires, à l'exception des zones de jeu. Ces zones font l'objet de règles spécifiques.
- Une politique d'économie d'eau : connaissance des consommations, plan de réduction, pas de prélèvement dans une ressource non renouvelable.
- Une attention pour le sol à considérer comme un milieu vivant et non comme un simple support.
- L'existence de mesures en faveur de la biodiversité et le maintien de plantes spontanées hors des zones de jeu.
- Respect de la législation.

POINTS FORTS

Ressources naturelles

Prise en compte par le PLU de la gestion des lisières urbaines en contact avec les espaces agricoles et les espaces boisés.

- Ruptures urbaines à maintenir (Cély-Fleury)
- Continuités écologiques prioritaires à restaurer ou à préserver (zone N)

Une mosaïque de biodiversité très riche avec un rôle important dans le maillage de la trame verte et bleue à l'échelle de la Région.

Le PLU est doté d'un cahier de recommandations qui propose un choix d'essences adaptées.

Espace Golf : Certification Ecocert « Golf Ecodurable » en cours, avec des axes communs avec la commune dans le cadre de la préservation des ressources naturelles.

Paysage

Forte identité paysagère et cadre de vie attractif.

Protection des bâtiments remarquables (église, château, lavoirs, puits et ponts en pierre, abreuvoirs, fontaines, murs, porches...)

Suivi du paysage par un observatoire, partagé entre le PNR et les élus.

AXES D'AMÉLIORATION/VIGILANCE

Ressources naturelles /biodiversité

Artificialisation des berges, accès aux berges difficile (espace privé).

Disparition des zones humides par comblement, drainage, jardinage...

Amélioration des connaissances en matière de biodiversité.

Paysage

Certains points peuvent faire perdre la singularité de la commune :

- o le maillage agricole interrompu par le passage de l'A6.
- o le traitement des abords de l'A6 à la hauteur de l'échangeur.

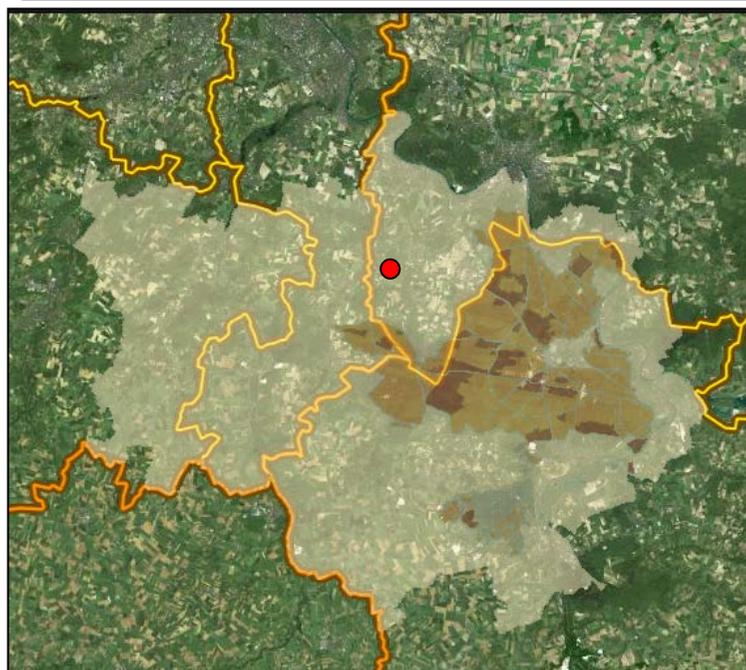
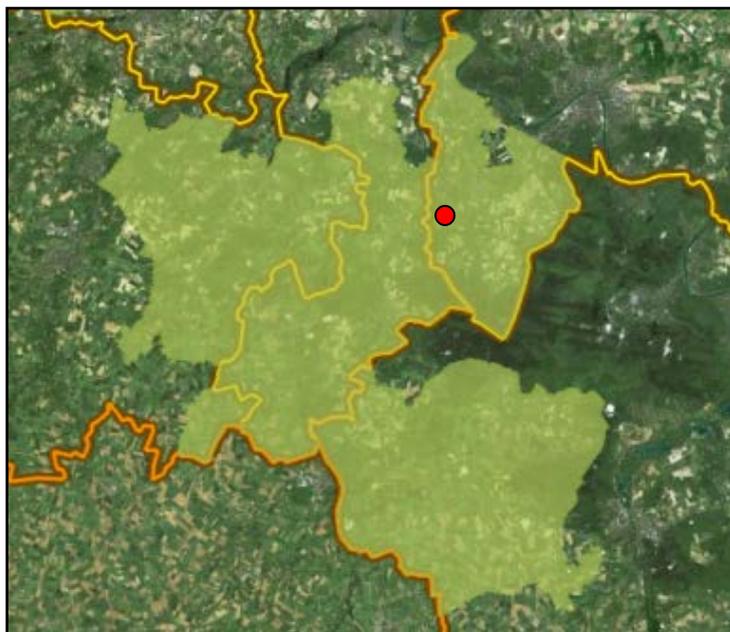
Dans la traversée de la commune, le cours d'eau ne se perçoit pas.

Les abords et les rives du Rebais largement privés dans le tissu bâti ancien sont également inaccessibles pour les touristes et les habitants.

Sources documentaires

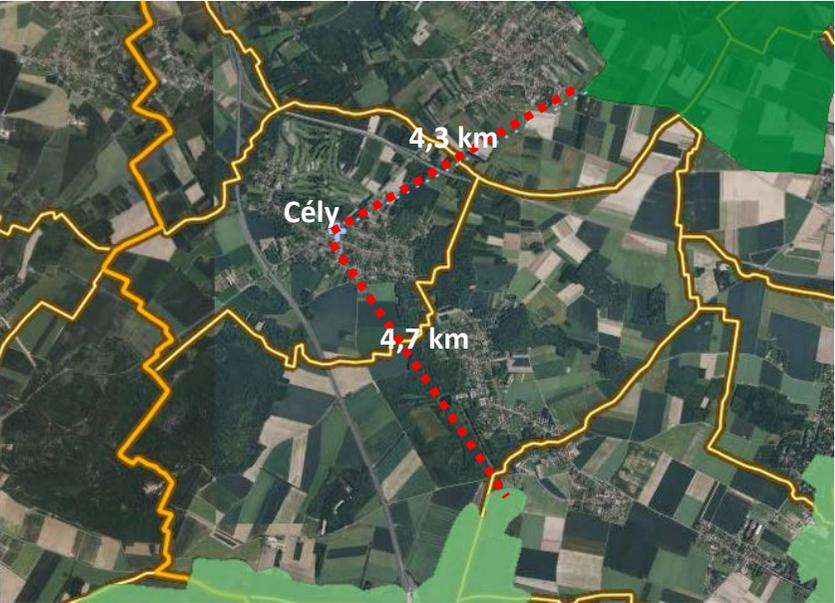
PLU, Schéma de Cohérence Territoriale Fontainebleau et sa région ; Proposition de Projet d'Aménagement Durable (document de travail avril 2011); Charte PNR ; site : inpn.mnhn.fr, Contact : Philippe Gourdain (Service du Patrimoine Naturel MNHN)

Carte localisation Parc naturel régional du Gâtinais français et Réserve de la biosphère « Pays de Fontainebleau et du Gâtinais français ».

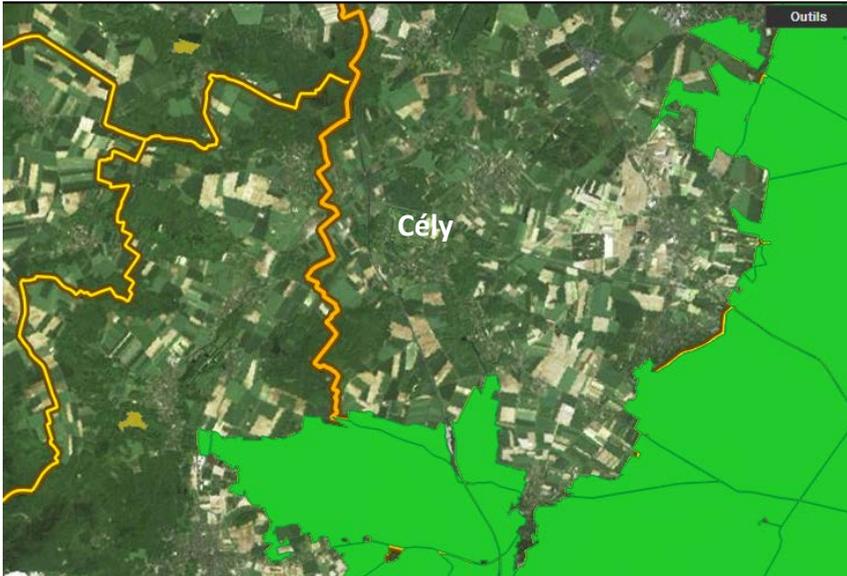


-  Parc naturel régional du Gâtinais français
-  Réserve de la biosphère « Pays de Fontainebleau et du Gâtinais français ».
-  Limite administrative
-  Localisation Cély

Cartes localisation : ZNIEFF 1 et 2, Natura 2000



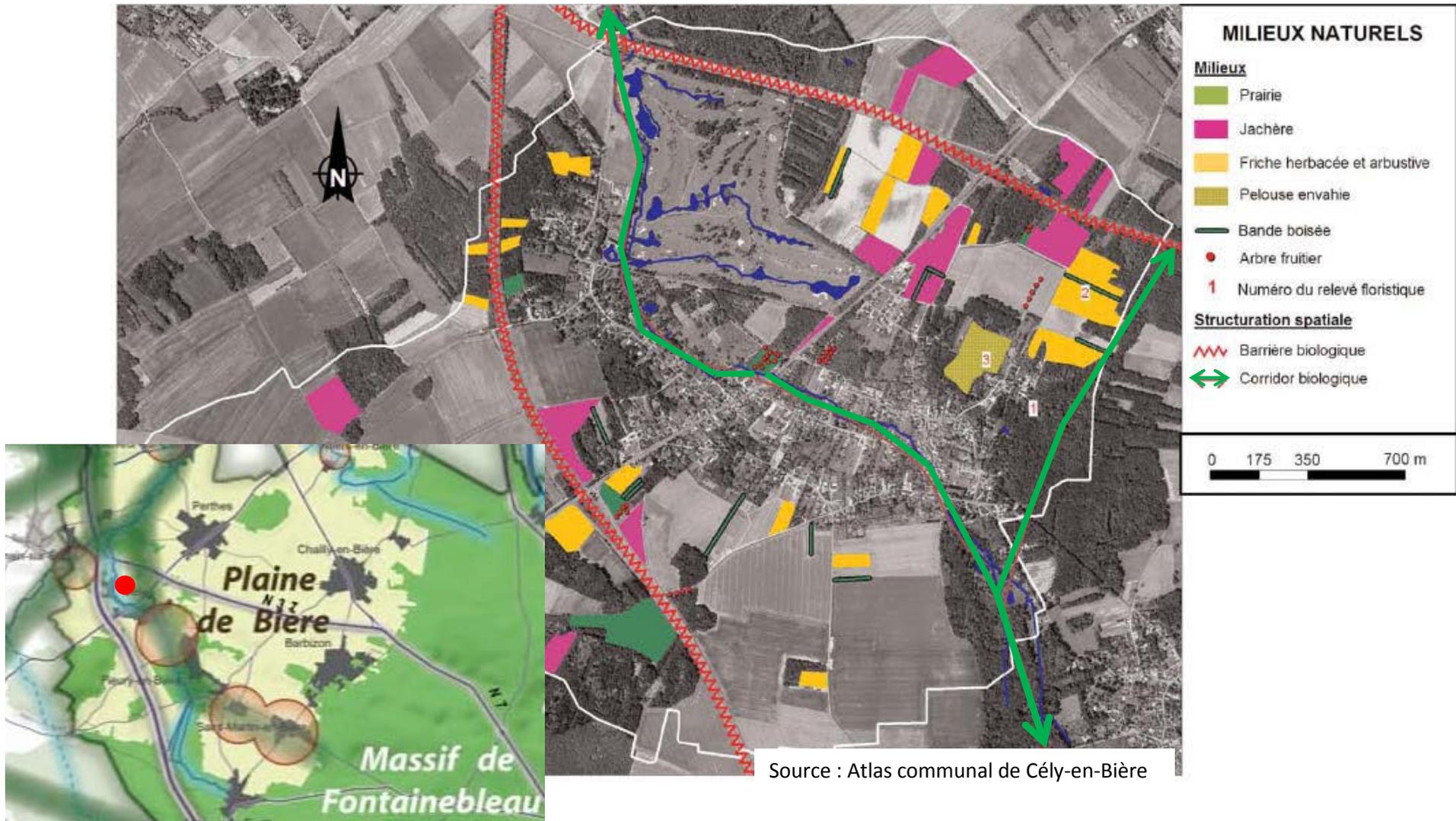
- ZNIEFF 1
- ZNIEFF 2
- Limite administrative (Département)
- Limite administrative (Commune)

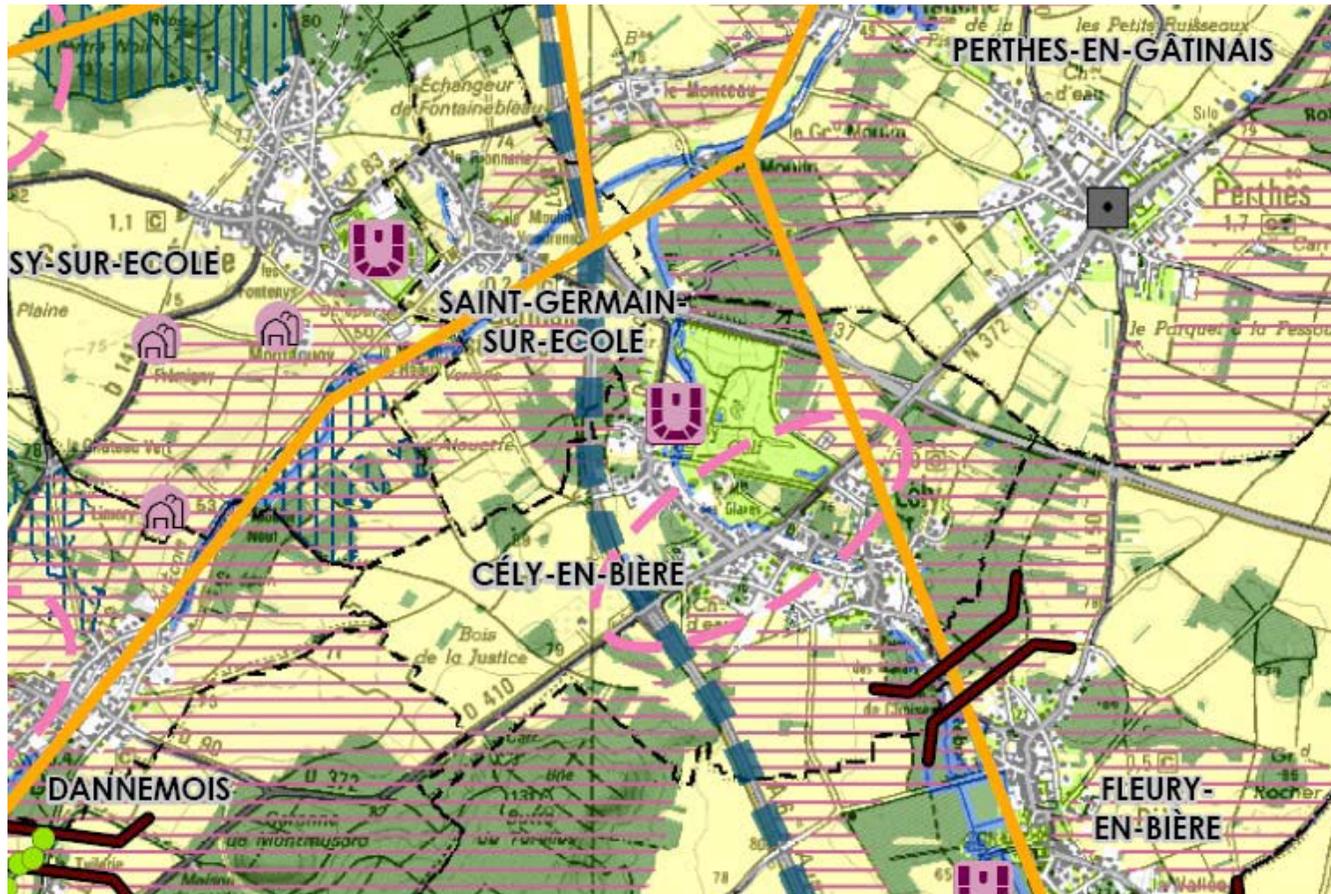


- Natura 2000
- Limite administrative (Département)
- Limite administrative (Commune)

Différents milieu de la commune et corridors biologiques

Deux corridors biologiques potentiels sont présents ; l'un sur la vallée du Rebais, principalement pour les espèces aquatiques, et l'autre en continuité sur le Bois du Motet.





- Site des mares et mouillères de la Plaine de Bière à préserver 
- Continuités écologiques prioritaires à restaurer et à préserver - Intérêt Régional 
- Secteur à enjeux paysagers prioritaires à préserver
 - Élément d'ensemble 
 - Motifs paysagers ou ponctuations remarquables :
 - o **Grand domaines et mur d'enceinte** - Château : Golf de Cély
 - o **Seuils** marquant le passage d'une entité paysagère à une autre, d'une clairière à une autre, ils participent à la mise en scène de la diversité des paysages et animent les séquences routières de déplacement, proposant une lecture pédagogique et contrastée des paysages, 
- Rupture d'urbanisation à maintenir 

ACTIONS RÉALISÉES OU PROJÉTÉES PAR LA COMMUNE DE CELY EN BIÈRE

- Ecogeste : recommandations sur le site internet de Cély.
- Engagements vers zéro phyto dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics. (Signature en 2010 de la Charte de gestion écologique des espaces communaux avec le PNR).
- OAP n° 1 : « Intégrer le domaine du golf ». Le Golf est un site particulièrement riche en zones humides et caractérisé par le passage du Rebais. L'OAP prévoit de lutter contre le ruissellement en limitant l'imperméabilisation.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

RESSOURCES : L'EAU

L'eau, ressource peu abondante dans le Gâtinais français, fait l'objet d'une attention toute particulière avec la préservation des nappes et la réhabilitation des cours d'eau et des zones humides.

Documents cadres : le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie) et le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Nappe de Beauce (en cours d'élaboration)).

Réseau hydrographique

Compétence gestion entretien SIARE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière École), SIA Ru de Rebais

- La commune se trouve sur le bassin versant de la rivière École, sur l'unité hydrographique dénommée « Juine Essonne École ». Ce bassin à cheval sur le département de l'Essonne et de Seine et Marne est couvert par le PNR du Gâtinais.
- A travers sa Charte, le Parc a notamment pour objectif : de **restaurer la qualité des rivières** dans une logique de bassin versant, de **protéger et restaurer les zones humides** et plus généralement **la trame écologique humide** ainsi que de participer à une bonne gestion qualitative et quantitative des eaux souterraines.
- Les zones humides (Classe 2 et 3) présentes sur la commune sont principalement : les mares et les mouillères et plus généralement l'École et le Rebais et leurs abords.
 - Le ru de Rebais qui traverse la commune du Nord au Sud-Est, a fait l'objet de nombreux aménagements, dans sa traversée du village et récemment au niveau du golf. Sa présence est peu visible excepté à proximité des lavoirs et au sein du golf.
 - Le développement du noyau villageois s'est opéré en lien étroit avec le passage du ru (moulins, lavoirs...).

- Le parcours de Golf est traversé par le Ru de Rebais. Il existe deux plans d'eau et trois circulations d'eau artificiels sur l'ensemble du parcours, qui sont alimentés directement ou indirectement par le ru. Les bassins sont réalimentés par drainage et par l'eau de pluie (la pompe connectée au ru pour réalimenter les bassins n'est plus en fonctionnement).

Ressource eau potable

Compétence : Affermage VEOLIA-Eau, réseaux SIACRE

- La capacité est suffisante pour les besoins de la population, toutes les constructions sont desservies (un réservoir de capacité 600 m³) Le château d'eau se trouve près de la RD 372 au sud du village.
- Le volume d'eau consommé est de 56743 m³ par an, soit une consommation moyenne par abonné et par an de 114 m³. (La consommation d'eau potable des ménages s'établit en moyenne à 150 litres par jour et par habitant en 2008, soit 55 m³ (55.000 L) (source : statistiques.developpement-durable.gouv.fr).
- Consommation d'eau potable à l'échelle des bâtiments communaux (cf. chapitre « Gestion Responsable-Service au public »)
- **Golf de Cély.** Dans le cadre de la démarche de labellisation :
 - la tendance est à une réduction de l'arrosage et à sa suppression dans les zones « naturelles » ou boisées. Les zones de jeu (départ, fairway et green) doivent respecter une qualité d'entretien précis exigé par le sport. Ces zones sont arrosées grâce à un système d'arrosage automatique connecté aux deux bassins en aval du parcours, alimentés par le Ru de Rebais. L'eau potable n'est pas utilisée.
 - Les forages connectés sur la nappe phréatique locale, alimentant les bassins ne sont plus utilisés.
 - La station de pompage et l'arrosage des espaces verts d'agrément ont été supprimés.
 - La consommation globale en 2011 avoisine les 60.000 m³

Assainissement

Compétences : SI Assainissement du Confluent Rebais/Ecole (SIACRE) ce syndicat regroupe les communes de Cély, Saint Germain sur École, Fleury en Bière et Perthes en Gâtinais.

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Ce service, compétence du PNR sur la commune de Cély, contrôle les installations d'assainissement autonome et fournit à tout propriétaire et /ou usager les informations réglementaires et conseils techniques nécessaires pour le traitement des eaux usées.

En 2000, le réseau d'assainissement était exploité par la Générale des Eaux.

- Le réseau est de type séparatif (postes de refoulement rue du Bois Beaudoin et rue de la Salle).

- La commune dispose d'un zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales adopté en 2000. L'ensemble des zones urbaines, d'urbanisation future et à urbanisation diffuse, est défini comme **zone d'assainissement collectif**. 8 à 10 constructions sont en assainissement non collectif sur la commune et dépendent du SPANC.
- La commune est classée dans une **zone à forte contrainte hydraulique**, car les collecteurs d'évacuation des eaux pluviales disposent d'une capacité résiduelle limitée ou nulle. 50% des eaux pluviales peuvent se rejeter sur le réseau eau pluviale et le 50% restant est stocké et évacué à la parcelle, si possible. Dans les projets d'urbanisme, la limitation des rejets est à 2l/s/ha pour une surface supérieure à 1000 m². Le réseau **d'eaux pluviales est directement rejeté dans le Ru du Rebais**. Dans les projets d'urbanisme, la limitation des rejets est à 2l/s/ha pour une surface supérieure à 1000 m². Le réseau **d'eaux pluviales est directement rejeté dans le Ru du Rebais**.
- Les **eaux usées** sont envoyées sur la nouvelle station d'épuration gérée par le SIACRE, située au nord de la commune sur le territoire de Perthes. Elle a une capacité de 4500 équivalents habitants, capacité suffisante pour traiter les eaux de 4 communes : Saint Germain, Fleury, Perthes et Cély.

Le **bilan de fonctionnement 2011 du système d'assainissement** (Veolia Eau) montre une quantité importante d'eaux claires parasites liées à l'infiltration d'eaux de nappe et aussi d'eaux d'origine pluviale liées à la non-conformité des branchements. Néanmoins ces apports sont maîtrisés grâce au type de station d'épuration et à son dimensionnement. **La qualité des eaux rejetées est excellente**. En 2012 les résultats des analyses montrent la possibilité d'une amélioration à la marge de la qualité de rejets de la station d'épuration concernant les rejets ammoniacaux.

Les branchements non conformes, identifiés lors de l'enquête réalisée par la commune, auront la possibilité de se mettre en conformité avec des subventions de l'Agence de l'eau et ce jusqu'en 2013.

Qualité de l'eau

Compétences : CC PB : Toutes actions contribuant à la lutte contre la pollution de l'eau.

- Objectif SDAGE 2015 : Atteindre le « bon état écologique » sur 2/3 des masses d'eau.
- Enjeux SAGE : Une nappe fragile à mieux protéger, la qualité des cours d'eau à reconquérir, une gestion équilibrée de la ressource en eau, une gestion concertée des milieux aquatiques.

- Qualité eau potable conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés (analyse contrôle sanitaire juillet 2012).
- L'aval de la **rivière Ecole présente globalement un bon état écologique** pour la biologie mais **reste pénalisé** par les matières phosphorées, certains paramètres azotés et les matières organiques (agriculture et stations d'épuration qui rejettent dans l'Ecole).
- **Le Ru de Rebais**, présente un **peuplement piscicole dégradé par rapport à ses potentialités**, une colonisation importante par des espèces exotiques envahissantes comme l'écrevisse signal et la renouée du japon et une qualité dégradée par les nitrates essentiellement. Il faut souligner que l'artificialisation des berges favorise le développement d'espèces exotiques envahissantes.
- **Engagements vers « zéro phyto »** dans le cadre de l'entretien des espaces verts publics. La commune a signé en 2007 un protocole de réduction des produits phyto avec le Conseil Général et en 2010 le niveau 2 de la charte de gestion écologique des espaces communaux du PNR. Les habitants sont invités à s'associer à cette démarche écologique en participant à l'entretien des sections de trottoirs en évitant au maximum les produits chimiques. Cela aura une incidence sur la qualité de l'eau du Ru de Rebais.

Avant la labellisation « Golf Ecodurable » quelques aménagements relatifs aux mises en conformité avec les critères du référentiel doivent être apportés. Un plan d'actions est d'ores et déjà mis en œuvre pour atteindre un état favorable à la labellisation. Les actions concernant la ressource en eau sont entre autres :

- Formaliser un plan de fertilisation reposant sur les analyses de sol
- Stopper les fertilisations des zones hors jeux.
- Laisser plus de place à la végétation spontanée.
- Etablir des bilans de consommation, diminuer les apports d'irrigation.
- Récupérer les eaux pluviales.

POINTS FORTS

Le PLU prend en compte l'objectif d'économiser la ressource en eau et préconise la mise en place d'installations pour la récupération des eaux pluviales à usage domestique (arrosage, lavage...) dans l'OAP du golf.

Mesures de protection du ru du Rebais et des zones humides, prises en compte au PLU : bande de 6 mètres de largeur mesurée à partir du bord du ru du Rebais, les zones humides potentielles (Zone N indicées) feront l'objet en cas de projet, d'une étude floristique et faunistique et/ou de sol prouvant ou non le caractère humide.

Réseau d'assainissement séparatif et assainissement collectif.

Le ru du Rebais comme réservoir de biodiversité.

Démarche écologique vers « zéro phyto », avec l'association des habitants à cette démarche.

Dans le cadre du Syndicat du Rebais sont organisées des visites annuelles aux propriétaires des parcelles traversées par le Rebais.

Le PNR a fourni à la commune deux cuves de récupération d'eau de pluie (localisation en cours de réflexion).

Labellisation « Golf Ecodurable ».

Suivi régulier des rejets de la station d'épuration sur le ru du Rebais.

AXES D'AMÉLIORATION/VIGILANCE

Limitation de l'imperméabilisation: elle ne doit générer aucun débit pluvial supplémentaire.

Risques de pollution par des rejets non contrôlés.

Artificialisation des berges, accès aux berges difficile (privées).

Entretien des fossés d'écoulement

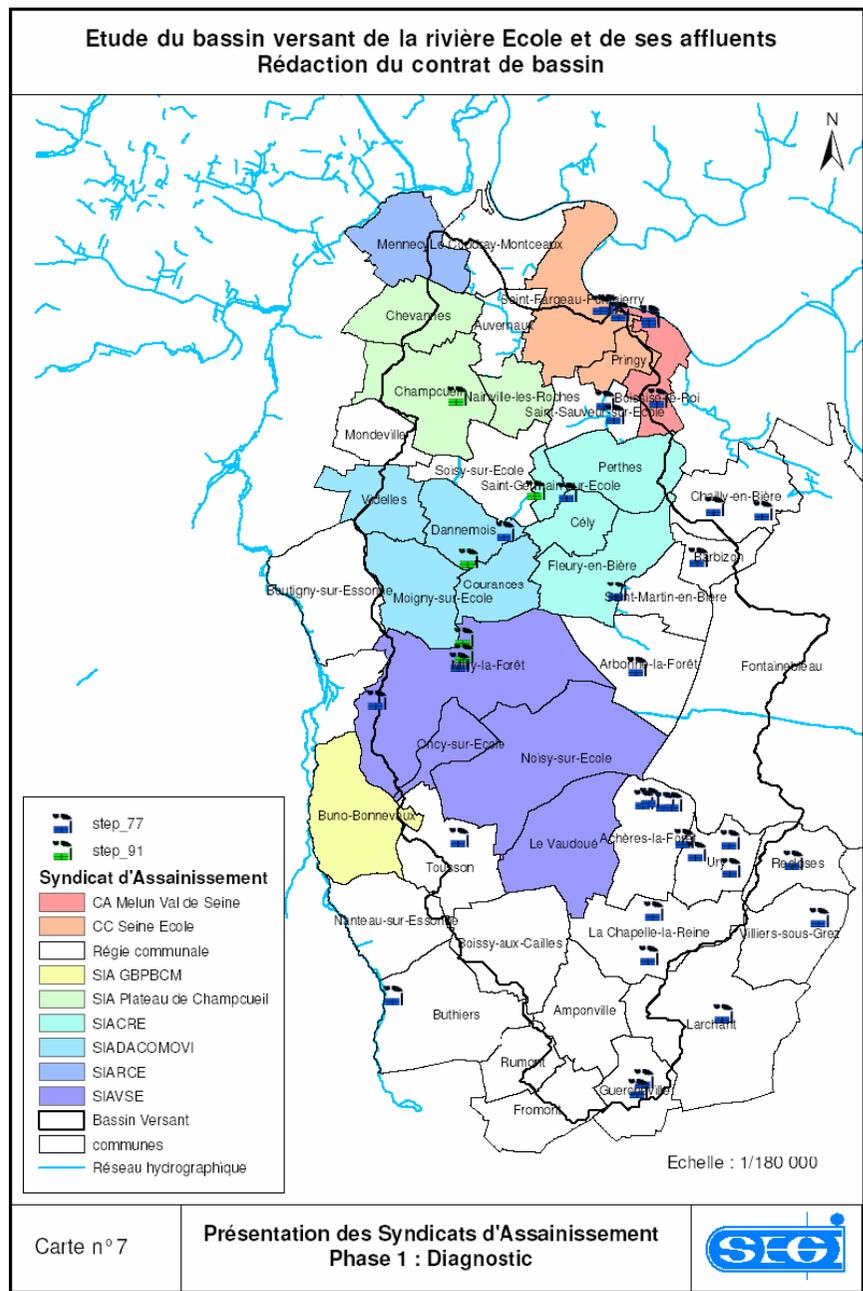
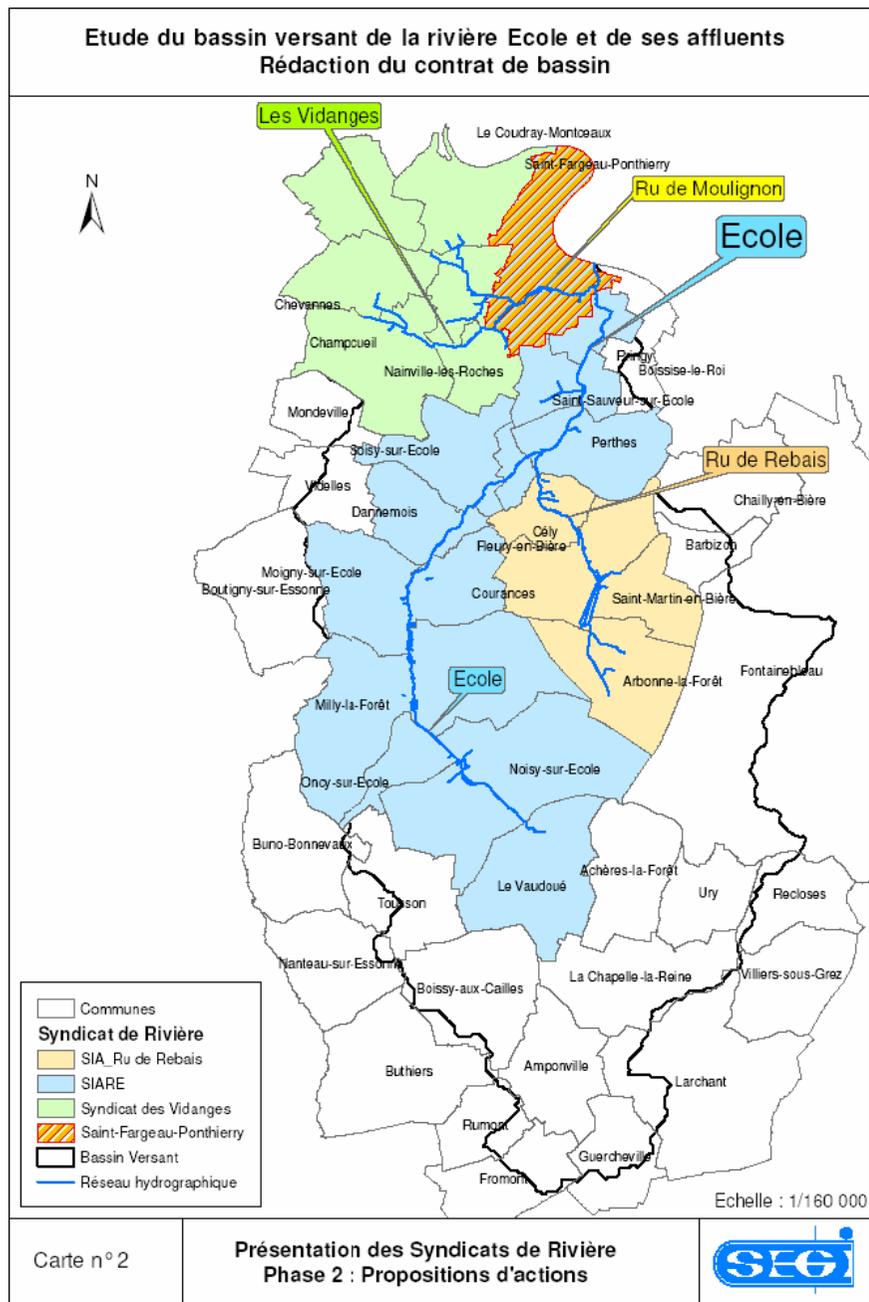
Disparition des zones humides par comblement, drainage, jardinage...

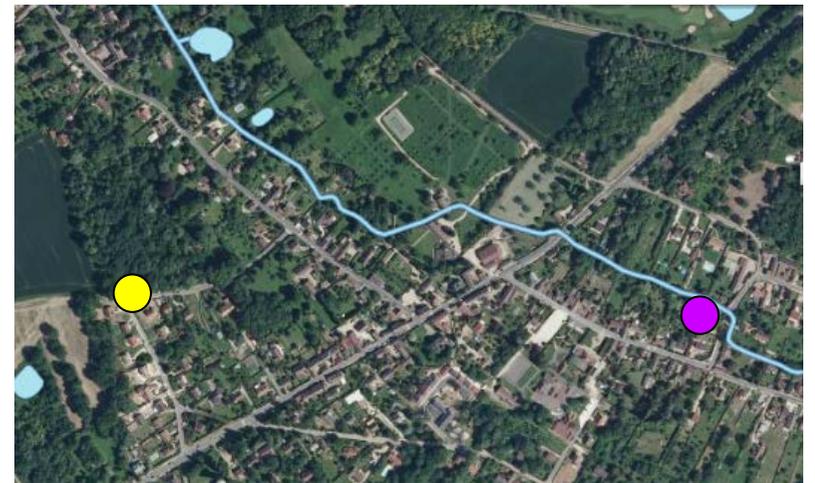
Une consommation d'eau potable par personne supérieure à la moyenne nationale.

Tendance à la hausse de la consommation d'eau sur les bâtiments publics (Ancienne Mairie, salle du conseil, salles des associations).

Sources documentaires :

- PLU
- Rapport Pré-audit Label « Golf Ecodurable »-Ecocert
- Suivi de données de consommation d'eau bâtiments communaux.
- www.eau-seine-normandie.fr;
- www.seine-et-marne.fr
- www.cely.fr/





-  Abreuvoir
-  Lavoir
-  Puits
-  Pont
-  Fontaine

Localisation du patrimoine architecturale liée à l'eau

ACTIONS RÉALISÉES OU PROJÉTÉES PAR LA COMMUNE DE CELY EN BIÈRE

- Travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus (automne 2011)
- Aménagement de la RD372, en réduisant la vitesse des véhicules notamment par l'aménagement des traversées, permet de réduire le bruit et la pollution.
- OAP Centre du village : le centre village sera relié par un cheminement doux avec la partie nord de celui-ci l'accès à l'école à pied, l'accès au Rebais.
- OAP Chemin de Boigny : développement de liaisons douces dans le centre village (notamment vers l'école)
- Emplacements réservés inscrits pour la création de liaisons douces et les OAP intègrent des prescriptions pour compléter le réseau (ER n°3 et n°4, n°7).

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Compétences :

CC du Pays de Bière

- Aménagement de liaisons douces (pistes cyclables entre communes à l'échelle de la communauté de commune, hors tissu urbain.
- Création ou aménagement et entretien de voies communales revêtues servant uniquement pour l'accès de zones d'activités communautaires. Cet intérêt communautaire ne porte pas sur l'éclairage ni sur la signalétique desdites voies. (compétence optionnelle).
- Organisation et gestion des services de transports de voyageurs et scolaires. (compétence facultative).

Commune de Cély-en-Bière

- Aménagement et entretien des voies communales
- Aménagement des liaisons intra communales
- Éclairage public des voies communales
- Marquage au sol

Délibération motivant le P.L.U : Organiser les déplacements locaux.

Objectifs Loi Grenelle 1 : Créer un lien entre densité et niveau de desserte par les transports en commun.

Réseau routier

Cély en Bière est desservie par un échangeur complet sur l'autoroute A6 qui passe à l'ouest du territoire communal.

La desserte routière de la commune est constituée par :

- La RD372 qui traverse le territoire communal du sud-ouest au nord-est le reliant à Melun et à Milly-la-Forêt. Elle supporte un trafic de transit important qui impacte fortement le village.
- La RD637 reliant l'autoroute A6 à Fontainebleau, connectée sur la RD372 par un demi-échangeur.
- La RD11 qui dessert le village d'est en ouest et le relie à Saint-Germain sur École et à Fleury en Bière et plus loin à Fontainebleau. Elle correspond à l'artère historique de développement principal de l'urbanisation.
- Voirie communale :
 - PAVE (Plan communal de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics). L'accessibilité de la voirie et des espaces publics doit permettre la continuité de la « chaîne de déplacements ». Cette chaîne comprend le cadre bâti, la voirie, les espaces publics et les systèmes de transport.
 - La voirie de la commune possède une configuration typique des petites communes rurales, avec peu de cheminements praticables. La voirie communale présente ainsi des difficultés en matière de :
 - accessibilité essentiellement par des trottoirs trop étroits ou par l'absence de cheminement praticable,
 - revêtements de sol dégradés, peu roulants,
 - les usagers de la voirie cheminent directement sur la chaussée.
 - traversées de chaussée non conformes ou absentes

Stationnement

- La part de l'automobile est toujours en augmentation et marque l'insuffisance d'autres types de transports comme les transports en commun.
- Augmentation de +0.9% (entre 2006 et 2009) pour les emplacements réservés au stationnement
- Places de stationnement aménagées :
 - A proximité des équipements publics (école, mairie, salle des fêtes, cantine), aires de stationnement accessibles depuis la rue de la Mairie (parking clôturé en partie par de hauts murs en pierre).
 - devant l'ancienne mairie au droit du monument aux morts et rue Canet.
 - dans le secteur de l'église Saint-Etienne, rue de Fleury.
 - quelques rares places de stationnement sur le trottoir devant le restaurant de la Place de l'Orme.
 - parking pour les utilisateurs du plateau sportif situé sur la plaine agricole.

Services Transports en commun

Train

Les gares de voyageurs les plus proches sont celles de Melun, de Boissise-le-Roi, de Vosves et de Fontainebleau-Avon. Les gares de Melun (14 km) et de Fontainebleau-Avon (17km) sont les plus fréquentées.

- La **gare de Fontainebleau-Avon** est reliée par la **ligne de bus 22B** depuis Cély en $\frac{3}{4}$ d'heure.
- La **gare Melun** est reliée par la **ligne bus 9** en 30 min. La gare de Melun **relie Paris Gare de Lyon** en moins d'une $\frac{1}{2}$ heure avec une fréquence des trains SNCF (grandes lignes ou TER) toutes les $\frac{1}{2}$ heures environ. La gare de Melun est aussi desservie par la **ligne du RER D**.
- La **gare de Boissise-le-Roi** est reliée par la ligne de bus **n°22B** depuis Cély.

Lignes du réseau Seine et Marne Express : 16 lignes assurent les liaisons entre les principaux pôles du département en complément du réseau ferré. Ces lignes ne passent pas à proximité de la commune. Les arrêts les plus proches de Cély sont Melun et Fontainebleau.

Lignes du réseau Bassin du Canton de Perthes-en-Gâtinais

- Cinq lignes régulières desservent la commune, avec un maillage qui permet de relier Cély à l'ensemble des 14 communes du canton, dont 10 de la CC Pays de Bière.
- Elles permettent de se rendre à l'ensemble des équipements de santé (Hôpitaux/cliniques) et d'enseignement, aux principaux pôles commerciaux (Fontainebleau, Villiers) et aux équipements de loisirs et sportifs.
- La fréquentation de ces lignes est en augmentation.
- **Ligne 9**, direction Melun Gare SNCF, gare Dammarie-Les-Lys : Circule toute l'année avec 3 créneaux le matin et 3 l'après-midi, complétés par d'autres créneaux en période scolaire. L'utilisation de cette ligne a augmenté de 5,33% entre 2007 et 2010. L'analyse par type de titre de transport montre une diminution de 16 % sur les cartes oranges et cartes imagine R étudiant, une augmentation de 65% sur les cartes imagine R scolaire et une augmentation de 4 % sur les autres type de transport (ce dernier titre de transport double en nombre de voyageurs par rapport aux cartes imagine R). Cette statistique montre l'utilisation de cette ligne scolaire par des voyageurs autres que scolaires et étudiants.
- **Ligne 109**, à destination du Collège Christine de Pisan de Perthes. Cette ligne prévue pour les écoliers, collégiens et lycéens, est depuis quelques années utilisée par des usagers ayant besoin de rejoindre les gares de Melun et/ou Fontainebleau.
- **Ligne 22B**, à destination de Fontainebleau, dont la Gare SNCF et aussi la Gare Ponthierry / Pringy, la gare et le centre de rééducation / maison de convalescence à Boissise -Le-Roi, la Fondation Poidatz à Saint Fargeau. Elle circule en période scolaire (fréquence aller : 1 matin /semaine - 1 matin /samedi, retour : 3 après-midi /semaine - 3 midi /samedi). L'utilisation de cette ligne a diminué de 5,86% entre 2009 et 2010.

L'analyse par type de titres de transport montre une augmentation notable de 140 % sur les cartes orange et carte imagine R étudiants, une diminution de 9 % sur les cartes imagine R scolaires et une diminution de 6 % sur les autres types de titres transport (ce dernier titre de transport double en nombre de voyageurs par rapport aux cartes imagine R).

- o **Lignes shop'bus** : ce service de transports en commun créé par la CCPB et géré par Véolia transports, relie Cély aux centres commerciaux de Villiers et Fontainebleau.
 - **9M**, à destination de Fontainebleau les mardis matins pour le marché et les après-midis pour du shopping (trajet aller-retour matin et apm.).
 - **9cc** liaison avec le Centre Commercial de Villiers-en-Bière, tous les jeudis

Accès aux personnes handicapées ou à mobilité réduite

- Toute création ou tout aménagement d'un emplacement d'arrêt de véhicules de transport collectif est conçu, conformément au schéma directeur d'accessibilité des services, pour faciliter l'accès des personnes handicapées à ces véhicules ainsi que leur embarquement. L'aménagement des points d'arrêt permet l'arrêt des véhicules de transport collectif au plus près du quai ou du trottoir sur toute leur longueur. L'accès des piétons n'est pas entravé par l'implantation de mobilier urbain.
- Les transports en commun sont en pleine mutation, ils ont désormais des plateformes permettant un accès facile aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR), cela concerne les personnes en fauteuil roulant mais aussi les personnes âgées.
- **PAVE**
Actions déjà réalisées : une place handicapés route de Milly, place des Acacias et devant la salle du Conseil, accessibilité salle du conseil et salle annexe de la Mairie.
Actions à réaliser : Place de stationnement handicapé parking rue Canet, place « handicapés » rue de la Range, un accès roulant de la place handicapés du parking de la mairie à la mairie et de la place handicapés place des Acacias à l'église.

Autres moyens de transports

Covoiturage

Depuis septembre 2009, le Conseil Général 77 a mis en ligne un service gratuit qui propose 1800 trajets : www.covoiturage77.fr
Il faut signaler l'initiative de covoiturage de quelques véhicules sur le territoire, avec actuellement un point de rencontre non organisé à la sortie de Cély avant la bretelle d'accès à l'A6.

La réflexion en vue de l'élaboration du SCoT de Fontainebleau tient compte de cette réalité en vue de proposer un aménagement adapté sur la commune de Cély.

Transport à la demande

- Le transport à la demande ne fonctionne que s'il y a des passagers à transporter et qu'une réservation à l'avance a été effectuée. Ce dispositif permet d'offrir un service de transport public dans les territoires ruraux peu desservis par les lignes de bus. Le service à la demande le plus proche de Cély est le Proxibus Seine-Ecole qui assure les liaisons internes entre les communes de Saint Fargeau-Ponthierry et Pringy sur des créneaux horaires précis.
- « Pam 77 » : service de transport à la demande qui s'adresse aux personnes handicapées (7/7, 6h00-24h00, étendu à l'ensemble de l'Île-de-France. PAM77 fait partie du réseau PMA (Pour Aider à la Mobilité) créé par le STIF et la Région. En Seine et Marne il est géré par FlexCité77 pour le compte du Conseil Général.

Liaisons douces - Sentes

- Le chemin des Pâtis est inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Randonnée, la rue du Bois Baudoin et la route de Saint-Germain sont à y inscrire, permettant ainsi de traverser le long de la vallée, le territoire communal.
- 43 chemins ruraux sont inventoriés à l'intérieur de la commune. L'A6 est franchie par le chemin de la Caillouterie et la passerelle utilisée autrefois pour franchir la RD 637 est actuellement fermée (état très dégradé).
- Un sentier de Grande Randonnée (GR 32) passe à l'intérieur de la commune à l'est par la Plaine de Cély vers Dannemois et au nord en traversant Les Mocque-Paniers.
Ces chemins irriguent bien le territoire, cependant dans les parties construites les trottoirs sont souvent trop peu larges ou réduits par le stationnement.
Il faut aussi signaler que ces chemins ruraux sont peu connus des Célysiens. Seuls les anciens connaissent leur existence.
- Le Schéma Départemental des itinéraires cyclables (2008) présente un itinéraire en projet sur la RD50 en connexion avec le RD 11 à Fleury-en-Bière.
- Il faut signaler l'initiative d'utilisation des sentes et chemins par les assistantes maternelles, qui empruntent quotidiennement à pied avec les enfants, chemin de la Noirole/RD372/sente de la gendarmerie pour rejoindre l'école. Ce cheminement a été sécurisé dans le cadre du PAVE (traversée du RD).
- Le centre d'accueil du Pays de Bière emprunte à la belle saison la sente du Montceau pour se rendre à la cantine rue Canet.

Objectifs PLU :

Afin de réduire les petits déplacements automobiles et lutter contre les gaz à effet de serre, le maillage du réseau de cheminements piétons/cycles doit être densifié ou réhabilité. Ce maillage devra desservir particulièrement les équipements, les arrêts de bus et s'insérer dans le maillage des chemins ruraux et de randonnées. Une OAP met en application ce principe.

Qualité de l'air

Trois stations de mesure de la qualité de l'air d'Airparif (Réseau de surveillance de la qualité de l'air en région Ile de France), se trouvent à proximité de la commune de Cély-en-Bière : une station urbaine et périurbaine à Melun, une station rurale sur la zone rurale Sud-Est – Forêt de Fontainebleau et une station trafic sur la Route Nationale 6 à Melun. Ces stations mesurent les principaux polluants atmosphériques faisant l'objet d'une surveillance permanente.

Les oxydes d'azote (NOx), principaux traceurs des transports, et dans une moindre mesure du chauffage résidentiel. NO2 (lié à la présence d'ozone), le monoxyde de carbone (CO), qui est lui aussi principalement émis par les transports, le dioxyde de soufre (SO2), traceur des activités industrielles, les hydrocarbures appelés Composés organiques volatiles non méthaniques (COVNM) et les particules PM10 et PM 2.5.

L'analyse des mesures réalisées depuis 2009 montre une **qualité de l'air moyenne bonne**. Néanmoins à proximité des grands axes routiers, sur la **RN6 à Melun**, il faut signaler :

- des **valeurs supérieures à la valeur limite et aux objectifs de qualité** concernant le **NO2**, (polluant essentiellement lié au trafic routier)
- des valeurs **supérieures aux objectifs de qualité** et 48 jours de dépassement de valeurs limites concernant les particules (**PM 10**).

Concernant l'**ozone**, **2 jours de dépassement** des valeurs limites ont été signalés par la station périurbaine de **Melun** et **11 sur la Forêt de Fontainebleau**. Il s'agit du principal polluant suivi en zone rurale, les concentrations pouvant y être plus importantes qu'en agglomération. A partir de certaines valeurs et notamment chez les sujets les plus sensibles les symptômes se traduisent par des picotements au niveau des yeux, une toux et une gêne respiratoire.

Pour le **dioxyde d'azote**, la valeur limite est dépassée en situation de proximité du trafic routier. Pour le **PM10 les valeurs** sont toujours largement **dépassées en proximité au trafic routier**.

Les moyennes annuelles de NO2 (polluant essentiellement lié au trafic routier) sont dépassées en situation de proximité des trafics routiers, mais sont un peu inférieures à la moyenne de l'ensemble des stations de l'agglomération parisienne. Il en est de même pour les particules fines. A l'inverse les niveaux d'ozone sont supérieurs à ceux de l'agglomération parisienne.

POINTS FORTS

Très bonne accessibilité routière régionale et nationale. RD 372 : accessibilité privilégiée et directe à l'autoroute A6 dans les deux sens, aux communes de Perthes-en-Gâtinais, Dammaries-les-Lys, au centre commercial de Villiers-en-Bière (au nord-est) et à Milly-la-Forêt (sud-ouest).

Élaboration du PAVE : un programme de travaux de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics, ainsi que des mesures sur l'usage et des bonnes pratiques à mettre en place sur l'ensemble du territoire communal.

PLU : Localisation à proximité des équipements et des services des terrains ouverts à l'urbanisation à destination d'habitat en y favorisant des modes doux de déplacements, l'aménagement de stationnement vélo en zone U. Mutualisation des places de stationnement existantes.

Bon maillage de transports en commun à l'échelle du canton, avec un service spécifique pour faire les courses (ligne shop'bus).

Bon maillage des liaisons douces par les 43 chemins ruraux inventoriés.

AXES D'AMÉLIORATION/VIGILANCE

Cloisonnement/césure du territoire communal par les infrastructures routières (A6, RD 637 (ex RN 37) et RD 372) à fort trafic.

Trafic de transit important qui est source d'importantes nuisances sonores (A6, RD 637, RD 372 (trafic, vitesse excessive...)). Le long de la RD 372 : problèmes de stationnement et d'excès de vitesse, la voie supporte un trafic intense et dangereux.

Problématique de stationnement résidentiel (stationnement sur les trottoirs réduisant le passage pour les piétons).

Desserte transports en commun très orientée sur le transport scolaire, malgré les améliorations apportées ces dernières années. Toutefois, impossibilité de circuler au sein de la CCPB.

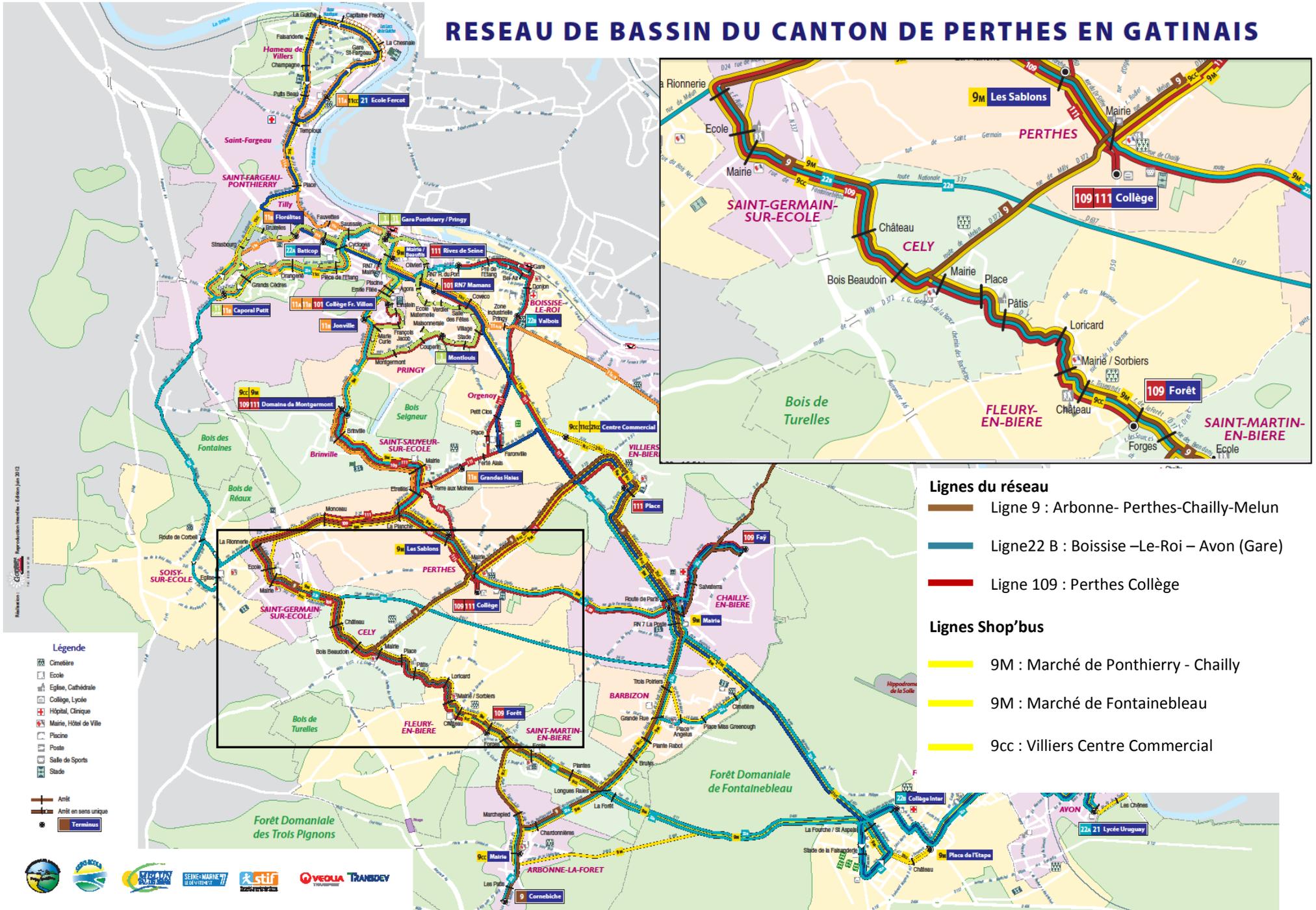
Développement des pistes cyclables

Chemins ruraux peu connus et peu empruntés par les Célusiens.

Sources documentaires

- PLU – rapport de présentation
- Site : <http://www.cc-paysdebiere.fr/>, contact : Nicolas PELLET-GIRARDIN
- <http://www.seine-et-marne.fr>, contact : Claire PAIN (Chargée d'études cyclables)
- <http://www.idf.veolia-transport.fr/>

RESEAU DE BASSIN DU CANTON DE PERTHES EN GATINAIS

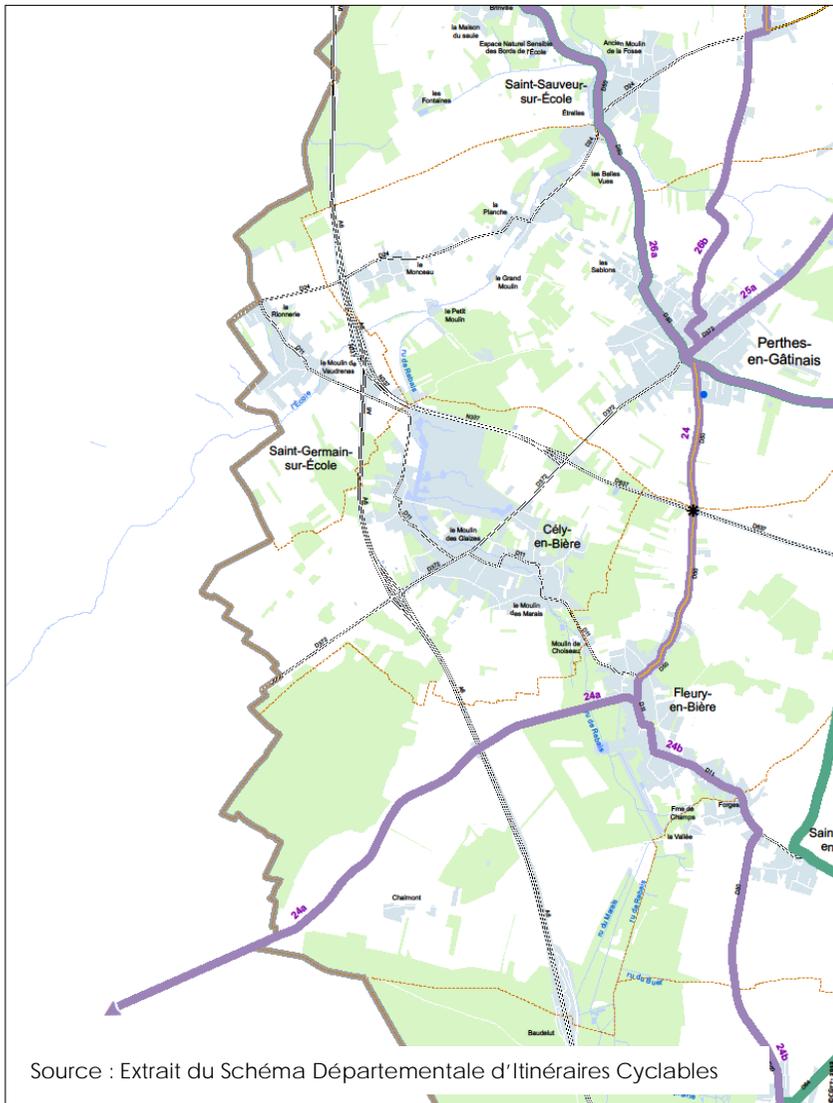


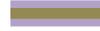
Lignes du réseau

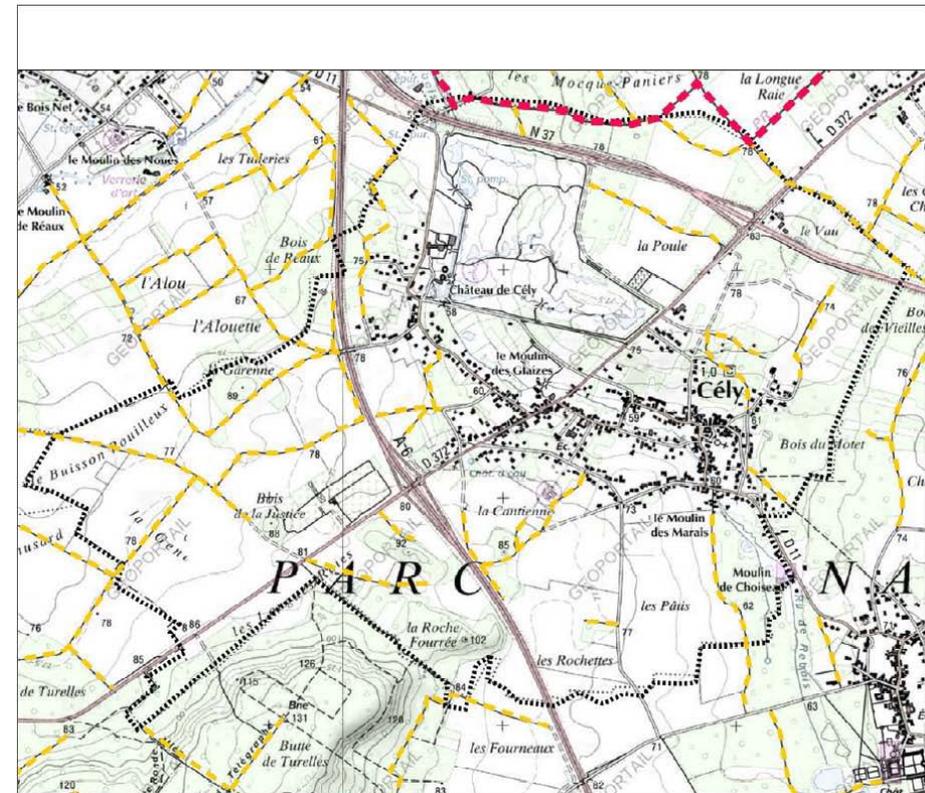
- Ligne 9 : Arbonne- Perthes-Chailly-Melun
- Ligne 22 B : Boissise –Le-Roi – Avon (Gare)
- Ligne 109 : Perthes Collège

Lignes Shop'bus

- 9M : Marché de Ponthierry - Chailly
- 9M : Marché de Fontainebleau
- 9cc : Villiers Centre Commercial



-  Schéma départementale d'itinéraires cyclables
-  En projet
-  En travaux
-  En service



-  Limite communale
-  Chemin d'exploitation, sentier
-  Itinéraire balisé de randonnée pédestre



Sources : Géoportail, IGN 2007-2009

LIAISONS DOUCES

COMMUNE DE CELY-EN-BIERE

PLAN LOCAL D'URBANISME

RMVLET 2009

Source : PLU Cély-en-Bière

ACTIONS RÉALISÉES OU PROJÉTÉES PAR LA COMMUNE DE CELY EN BIÈRE

- Mise en place de réseaux permettant un accès efficace à l'ensemble des usagers aux communications numériques dans les nouvelles opérations de constructions ou d'aménagements.
- 9 déclarations préalables pour installations photovoltaïques.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

ÉNERGIE

Compétences : SIESM (Syndicat Intercommunal des Énergies de Seine et Marne),

Objectifs Loi Grenelle 1 :

Lutter contre l'étalement urbain et la déperdition d'énergie, permettre la revitalisation des centres-villes, Favoriser la mise en œuvre de travaux d'amélioration de la performance énergétique des bâtiments.

Objectifs PNR

Mettre en place des actions en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables : réduction des émissions de gaz à effet de serre, réduction de la vulnérabilité territoriale (développement des alternatives aux énergies fossiles et renouvelables, optimisation des capacités de stockage des puits de carbone naturels par une meilleure gestion des forêts).

Sources d'énergie

- **Gaz :** La commune est desservie presque totalement par le réseau de gaz, l'habitat résidentiel individuel est majoritairement chauffé au gaz. Trois bâtiments communaux utilisent cette source d'énergie : école maternelle, cantine et accueil périscolaire, église (Cf. chapitre « Gestion responsable-Services au public »).
- **Électricité :** Grâce aux participations du SIESM et des subventions PNR, la commune a mis en place des actions favorisant les économies d'énergie sur l'éclairage public (Cf. chapitre « Gestion responsable-Services au public »).

Sources d'énergie renouvelables :

- L'ADEME et le BRGM ont identifié un potentiel géothermique fort (notamment dans l'eau des aquifères) sur la presque totalité du territoire communal, excepté deux petits secteurs au nord et au sud du territoire qui ne possèdent qu'un potentiel moyen.
- 9 déclarations préalables ont été déposées à la Mairie pour la pose de panneaux photovoltaïques.

Consommation énergétique

- Selon les résultats du Bilan Carbone du Département de Seine et Marne, les 3 principaux postes d'émissions sont associés aux activités de transport (personnes et marchandises), de chauffage (résidentiel et tertiaire) et de consommation de biens qui deviendront des futurs déchets. Ces activités constituent à elles seules, près de 75% des émissions.
- **La consommation d'énergie des ménages** se concentre principalement sur deux « postes » : le logement (éclairage, chauffage et eau chaude) et les déplacements :

Le logement:

- Le chauffage domestique et la production d'eau chaude sanitaire sont des postes de dépenses très importants dans un logement. Leurs parts dans la consommation totale énergétique d'un ménage dépassent en général 60 % et atteignent souvent 70 à 75 % (ADEME).
- La part des logements construits avant 1975 (date de la première réglementation thermique) est de plus de 50 %. Les logements construits entre 1950 et 1975 sont les plus consommateurs d'énergie (IAURIF).
- L'habitat individuel consomme plus d'énergie que l'habitat collectif (*). Concernant le parc de logements de Cély 98,2 % sont des maisons individuelles :
 - 64,5% ont un chauffage central individuel et (en augmentation depuis 1999)
 - 22,4 % ont un chauffage central individuel « tout électrique » (en diminution depuis 1999 et inférieur à la moyenne du département (INSEE - 2009)

(*) un appartement consomme en moyenne 120 kWh par m² et une maison 140 kWh ; avec une chaudière au gaz, la consommation est respectivement de 190 et 210 kWh par m² ; elle atteint 250 kWh par m² pour les maisons à chaudière au fioul

Les déplacements

D'après l'INSEE 2009, l'équipement automobile des ménages sur la commune de Cély est le suivant :

Au moins une voiture 95% (Département 86% et Paris 40%), 1 voiture 34 % (Département 48% et Paris 34%), **2 voitures 63 %** (en augmentation depuis 1999) (Département 38 % et Paris 34 %).

Réseaux de communication

- L'ensemble du territoire communal est desservi par l'ADSL dégroupé.
- Le département de Seine et Marne a adopté, en décembre 2010, un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN). Son ambition est de généraliser le déploiement de l'accès à Internet très haut débit. Il prévoit d'apporter progressivement le très haut débit sur tout le territoire. Dans un premier temps par l'évolution du réseau téléphonique de France Télécom ou d'autres technologies hertziennes (satellite, WiMax, nouvelle génération de téléphonie mobile...), puis par déploiement, d'ici dix ans, de la fibre optique depuis le réseau Sem@for77.

La commune dispose de fibre optique, cette ligne traverse la commune depuis la Mairie, par le Chemin de la Messe, la route de Fontainebleau, et le chemin de Patis vers Fleury. Une prolongation a été mise en place depuis le RD 11 (route de la Mairie) jusqu'au nord de la commune.

L'Installation de la fibre optique a été réalisée par Sem@for77, société qui conçoit et réalise les travaux pour ensuite exploiter le réseau pour la durée de la concession. SEM@FOR77 est opérateur d'opérateurs et non fournisseur d'accès internet.

POINTS FORTS

Potentiel géothermique fort

Réseau fibre optique

Actions favorisant les économies d'énergie sur l'éclairage public

AXES D'AMÉLIORATION/VIGILANCE

Utilisation de la voiture privée très importante, nécessaire face à un transport en commun insuffisant.

Parc de logement énergivore.

Sources documentaires :

- PLU – rapport de présentation ; <http://www.seine-et-marne.fr> ;
- Comptage voyageurs ligne 9 et 21 (à l'échelle de la CCPB)- STIF ;
- INSEE

ACTIONS RÉALISÉES OU PROJÉTÉES PAR LA COMMUNE DE CELY EN BIÈRE

- Information disponible à l'accueil de la Mairie pour tout questionnement sur le tri des déchets.
- Collecte des piles et batteries à la Mairie, ainsi que des vêtements (container à l'extérieur).

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Compétences

La Communauté de communes du Pays de Bière exerce la compétence "Collecte des ordures ménagères" depuis le 1er janvier 2005 (ordures ménagères, emballages, déchets verts, encombrants). Le traitement des déchets est confié au SMITOM du Centre-Ouest-Seine-et-Marnais.

La CCPB a confié la gestion des conteneurs à ordures ménagères et celle des conteneurs du tri sélectif à l'entreprise BACS KUTLER. Depuis 2007, la Communauté de communes du Pays de Bière s'est engagée dans un projet global de promotion du tri sélectif et de réduction des déchets à la source.

Collecte en porte-à-porte - tri sélectif :

- **Les déchets d'emballages** (bacs jaunes) : collectés 1 fois tous les 15 jours (mardi), toute l'année : cartons, emballages (mais pas tous), aluminium etc ... (permet de réutiliser des matières premières plutôt que de les puiser dans l'environnement naturel)
- **Les déchets végétaux** : collectés tous les 15 jours du 1^{er} mars au 30 décembre (bacs marron), déchets de tontes, petits branchages et petits déchets de jardin. Par quinzaine, il est autorisé d'ajouter au bac de collecte deux sacs biodégradables (papier ou maïs) ou deux fagots. La quantité maximale bimensuelle de déchets verts (sacs, poubelles ou fagots d'une longueur maximale de 1,20 m et d'un poids maximum de 30 kg) est d'1 m³.
- **Les ordures ménagères résiduelles** : collectées 1 fois par semaine (jeudi), toute l'année (bac personnel ou par sac) : tout ce qui n'entre pas dans les deux autres bacs.
- **Le Refus de tri** :
 - Si des éléments non compris dans la dénomination des Ordures Ménagères et Emballages sont présentés en mélange avec des ordures ménagères ou emballages, l'ensemble du sac et/ou du bac ne sera pas collecté. Le propriétaire devra les retrier avant de les déposer à la collecte appropriée.
 - Selon le règlement intérieur du service de collecte des déchets ménagers et assimilés (disponible sur le site internet de Cély), en cas de non-collecte, un autocollant est déposé sur le contenant ou un courrier dans la boîte aux lettres pour justifier du refus. L'ambassadeur du tri prend le relais afin d'informer les habitants sur le bon tri (chaque bac est affecté à une adresse).

La CCPB a mis en place un éco-ambassadeur qui intervient à tous les niveaux : information des administrés dont le conteneur d'emballages n'a pu être collecté pour non-conformité du contenu, promotion du tri sélectif par le biais de supports de communication ...

Collecte en PAV – Points d'Apports Volontaires : 3 PAV

La localisation des trois PAV est en cours de redéfinition, afin de les situer au plus près des sources. Provisoirement un PAV est localisé près du cimetière (localisation excentrée par rapport aux sources). Trois localisations sont à l'étude : près de la mairie, sur le CD 11 en direction du golf; près de l'espace vert où se trouve un transformateur EDF ; 3ème sur CD 11 en direction de Fleury. Afin de limiter les nuisances sonores aux habitations proches des PAV, la fourniture de containers insonorisés est à l'étude par la Communauté de commune.

Les nuisances visuelles seront prises en compte par des masques adaptés (haie végétale, palissade...)

- Journaux et magazines (collecte confiée à la société AUBINE-ONYX)
- Verres (collecte confiée à la société PATE)
- Piles : la CCPB met à disposition des 10 communes la composant, des boîtes de collecte de piles et batteries BATRIBOX. (collecte confiée à la société SCRELEC).
- Seringues : la CCPB met également à disposition des boîtes de collecte de seringues, collectées à travers les bornes DEMETIS. La borne la plus près de Cély est actuellement à Chailly en Bière mais la législation obligeant dorénavant les pharmaciens à récupérer les seringues usagées, la borne DEMETIS sera retirée à la fin du contrat en mai 2013.

Il faut signaler l'initiative de la commune de collecter tous les 15 jours les journaux/magazines et le verre auprès des personnes âgées ne pouvant pas se déplacer vers le PAV.

Déchets Dangereux en Petite Quantité (DDPQ) : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

La CCPB a mis en place :

- avec le concours des pharmacies de Barbizon, Chailly-en-Bière et Perthes-en-Gâtinais, participant à l'opération pour la **distribution gratuite de boîtes** à aiguilles aux particuliers (pharmacie à Chatilly, Barbizon et Perthes) en auto-traitement : borne automatisée de collecte (Borne DEMETIS)
- une borne de collecte de **piles** et petites batteries (Batribox) à l'accueil de la Mairie et de la CCPB,
- une collecte (société LVL) de **cartouches d'encre** effectuée en Mairie et à la CCPB

Déchets verts/ Compostage

- Les déchets verts sont valorisés en compost.
- La CCPB avec le SMITOM met à disposition des particuliers un composteur bois ou plastique de 300 L ou 600 L en fonction des besoins. Le PNR met gratuitement à la disposition des communes un broyeur.
- Le SMITOM-LOMBRIC et la CCPB proposent des composteurs à tarif préférentiel, avec livraison à domicile, aide au montage du composteur et sensibilisation au compostage (275 composteurs livrés en 2010 et 52 en 2011, soit au total 11,5 % des habitations individuelles).

Encombrants : ramassés 1 fois par an.

Collecte de vêtements : borne de collecte et valorisation des vêtements (parking Mairie).

Collecte des papiers de bureau : la commission Ordures Ménagères étudie la possibilité de mettre en place des containers de collecte des papiers produits par les administrations et les enfants (toutes encres et toutes peintures) afin d'en permettre la valorisation.

Déchetterie (géré par le SMITOM)

Tous les déchets ne rentrant pas dans le tri sélectif porte-à-porte ou en PAV sont à déposer en déchetterie à Orgenoy .

Recyclerie du Lombric, située à Vaux-le-Pénil est exploitée par une association d'insertion professionnelle (AIP Refon)

- Une dizaine d'emplois ont été créés. Des emplois non délocalisables, à caractère social (réinsertion de personnes en difficulté) et environnemental.
- L'association AIPREFON vient collecter les meubles et produits électriques et électroniques sur simple **rendez-vous**.

Chiffre clés 2011

Quantité de déchets en kg/habitant/an (2011)	Cély	CCPB	Cély 2007-2011 (tendance générale)	CCPB 2007-2011 (tendance générale)	Production de + ou de -
OM	250,18	291,58	↘	↘	50 kg
Emballage	21,33	22,42	↘	↗	2kg
Déchets verts	172,94	160,51	↗	↘	15kg
Encombrants	8,03	10,65	→	↘	1kg
PAV (journaux/magazines)	13,04	16,38	↘	→	2kg
PAV (verre)	35	38,23	↘	↘	2kg
Vêtements	2,7	3	Depuis 2007, les quantités de déchets totales et par habitant collectées sur le territoire baissent sensiblement .		
Total /hab/2011	503,22	542,77			

Cély 1208 habitants dont 497 redevables du TEOM (Taxe d'enlèvement des ordures), au total sur la CCPB 11 089 habitants dont 4509 redevables du TEOM.

Coût de la collecte : OM (48%), Encombrants (6%), Emballage (32%), Déchets verts (8%), Verre (4%), Journaux-Magazines (2%) DASRI

Coût de traitement : OM (74,4%), Encombrants (1,6%), Emballage (2,7 %), Déchets verts (18,8), Journaux-Magazines (1,9%), refus de tri (0,50%).

POINTS FORTS

Mise en place de l'ambassadeur du tri (Information des administrés dont le conteneur des emballages n'a pu être collecté pour non-conformité du contenu). -

Promotion du tri sélectif par le biais de documents de communication (flyers, affiches, articles dans les magazines, site internet).

Mise en place de la rubrique ECOGESTE sur le site de la commune.

Le développement de la communication autour de la réduction des déchets à la source, l'efficacité du tri sélectif et le compostage individuel.

Depuis 2010 collaboration CCPB, SMITOM et éco-emballage: dotation en composteurs individuels et bio-seau, formation détaillée sur leur utilisation.

Plan Local Prévention des déchets en cours d'élaboration (CCPB et SMICTOM): « nettoyons la nature », opération compostage.

Des outils mis à disposition des habitants : guide du compostage individuel, réglette « mémotri » .

Créations d'emplois non délocalisables, à caractère social (réinsertion de personnes en difficulté) et environnemental (recyclerie).

Actions pédagogiques destinées aux enfants de maternelle et primaire.

AXES D'AMÉLIORATION/VIGILANCE

Communication / information : La non-collecte des bacs non conformes (mal triés) est mal vécue par les habitants.

Analyse de la hausse de la production de déchets verts.

Suite à une circulaire de la préfecture de Seine-et-Marne, le brûlage à l'air libre de déchets verts (feuilles, branchages) est dorénavant strictement interdit.

L'application de cette réglementation est un point de vigilance.

Localisation optimale et prise en compte des nuisances visuelles/sonores dans le cadre de la mise en place des 3 PAV.

Déchets issus des bâtiments communaux : certains déchets valorisables sont mélangés avec les ordures ménagères.

Déchets alimentaires de la cantine

Sources documentaires

- PLU – Rapport de présentation
- Site : <http://www.cc-paysdebiere.fr/>, contact : Ophélie GOGLIN
- Projet activités sportives, respect de la nature et déchets CC Pays de Bière – 2010 2011
- Rapport sur l'élimination des déchets 2011- CC Pays de Bière
- <http://www.seine-et-marne.fr>



La récyclerie



Les composteurs bois ou plastique



Les Points d'Apports Volontaires



La collecte de piles et batteries

ACTIONS RÉALISÉES OU PROJETÉES PAR LA COMMUNE DE CELY EN BIÈRE

- Recrutement de nouveaux agents aux services techniques
- Engagement vers la suppression des produits phytosanitaires
- Réutilisation des produits de taille et de tonte
- Mis en place des actions favorisant les économies d'énergie sur l'éclairage public et sur le chauffage à l'école maternelle.
- Recrutement de 2 nouveaux agents sur la base vers « zéro produits phyto ».

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Le personnel municipal comprend dix personnes, sept femmes et trois hommes :

- 3 agents administratifs
- 3 agents techniques
- 4 agents périscolaires : cantine ; accueil pré et post scolaire

Les agents sont répartis sur trois sites différents : mairie annexe ; ateliers ; école/cantine

Services au public

La mairie est ouverte au public quatre jours par semaine (fermée le jeudi) avec une personne chargée de l'accueil

Les élus reçoivent les personnes qui le souhaitent sur rendez-vous

Depuis 2007 l'école dispose d'une cantine aux normes qui accueille actuellement environ 70 enfants de 3 à 11 ans quatre jours par semaine. Quatre personnes sont employées par la mairie pour assurer ce service.

Les repas sont livrés par un prestataire extérieur, Elite basé à Joigny, selon un principe de liaison froide avec remise en température sur place. Le budget annuel de cette fourniture s'élève à 30 000 €. La tarification s'effectue en fonction du quotient familial et du lieu de résidence. Cinq tarifs prévalent actuellement.

Un repas bio est proposé tous les 2 mois accompagné d'un support de communication

Une étude surveillée pour les classes de CE1 à CM2 est organisée chaque soir ainsi qu'un accueil pré et post scolaire

Autres services publics implantés sur la commune : gendarmerie ; communauté de communes du Pays de Bière, association de loisirs sans hébergement de la communauté de communes ; relais assistantes maternelles.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Le patrimoine immobilier propriété de la commune de Cély-en-Bière, qui en assure la gestion et l'entretien concerne :

- La mairie et son annexe
- La salle des fêtes
- Le groupe scolaire et la cantine
- Les ateliers
- L'église

Gestion des espaces publics et bâtiments communaux :



Consommation d'eau potable

Bâtiments Communaux	Mairie	Ancienne Mairie, salle conseil, salles associations, logement fonction	Groupe scolaire et salle des fêtes	Eglise	Cantine	Vestiaire sportifs
Tendance consommation 2009 et 2011	↘	↗	↗	Pas de consommation	↗	↗
Tendance coût des facturations 2009 et 2011	↘	↗	↗	Pas de consommation	↗	↗

- La consommation d'eau à la cantine est un point à analyser plus en détail, compte tenu de la tendance à la hausse et de la diminution des effectifs entre 2010 et 2012.
- Concernant le vestiaire sportif, il faut signaler un problème de déclenchement intempestif des douches.
- Arrosage des espaces verts limité à quelques massifs, la consommation n'est pas significative.

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Consommation énergétique (2009 – 2011 + 2012 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} trimestre)

	Tendance 2009 et 2011	Mairie	Ancienne Mairie, salle conseil, salles associations, logt fonction	Groupe scolaire	Salle des Fêtes	Eglise	Cantine	Eclairage public	Vestiaire sportif
Electricité	Conso.	→	→	↘	↘	↗	↗ ajout d'éclairage à l'extérieur	↗ importante	↘
	Cout facturation	↗	↗ légère	↗	→	↗	↗	↗ importante	→
Gaz	Conso.	pas de gaz	pas de gaz	↗ fuel + gaz jusqu'à 2009, gaz en 2010	pas de gaz	↘	↘	NC	pas de gaz
	Cout facturation	pas de gaz	pas de gaz	↗	pas de gaz	↘	↘	NC	pas de gaz
Fioul	Conso.	pas de fioul	↘	suppression fioul en 2009	pas de fioul	pas de fioul	pas de fioul	NC	pas de fioul
	Cout facturation		↘						

- Trois postes voient augmenter leur consommation d'électricité sur la période : l'église, la cantine (justifié par une augmentation de l'éclairage extérieur entre 2010 et 2011) et l'éclairage public avec une augmentation importante.
- Concernant l'école maternelle, le chauffage par fioul a été remplacé par une chaudière gaz à condensation. Ce système permet de réduire la consommation d'énergie ainsi que les rejets polluants participant à la formation de gaz à effet de serre. Le passage au gaz de l'ensemble des bâtiments du groupe scolaire est en réflexion.
- Grâce aux participations du SIESM et aux subventions du PNR, la commune a mis en place des actions favorisant les économies d'énergie sur l'éclairage public :
 - Réduction de la puissance, passage en bi-puissance 110 watts et 70 watts : chemin de la Noirolle et RD 372 ; éclairage à 70w : allée de Sources, Allée vers salle des fêtes et autour de la Mairie.
 - Mise en place de lampadaires à ballaste électronique sur toute la commune.
 - Optimisation des équipements par l'installation de mâts plus espacés, lors des travaux d'enfouissements du réseau (Chemin de la Noirolle et route de Milly)
 - En cours : optimisation du flux lumineux par remplacement des lampadaires « boules » pour réduire les consommations énergétiques et les nuisances lumineuses. Changement des globes au Jardin Neuf avec abaissement de puissance 60 w et lumière blanche et suppression des lumières orange sodium (travaux pris en charge entièrement par le SIESM).
 - Les décorations de Noël ont été remplacées par des guirlandes à led.

Les déchets issus des bâtiments communaux sont gérés comme indiqué dans le tableau :

Tableau Déchets – Bâtiments communaux							
Type	Nature des déchets	Localisation stockage	Volume hebdomadaire (Bacs, bennes...)	Elimination actuelle			
				Fréquence de collecte	Transporteur	Valorisation	
DECHETS NON DANGEREUX	Déchets alimentaires biodégradables: déchets de cuisine cantine ...	Restes alimentaires	cantine	2 bacs 660 L	hebdomadaire	kutler	incinération
		Huiles de fritures, graisses des bacs à graisse	pas de production	-	-	-	-
	Déchets d'Emballage	Cartons emballages à recycler	Ecole, Mairie, salle des fêtes, logements de fonction	2 bacs 660 L	tous les 15 jours	kutler	recyclage
		Journaux, brochures, papiers administratifs	Ecole, Mairie	dans les ordures ménagères - 200 L	hebdomadaire	kutler	incinération
		Verre	pas de production	néant (production non significative)	-	-	PATE
	Déchets Banals	Fer, acier, aluminium, câbles et fil électriques	benne	volume non significatif, déchets mélangés stockés dans une benne	sur demande	kutler	Entreprise spécialisée
Déchets verts (tonte, taille des arbres...)		plateau sportif	volume inconnu	absence de collecte	kutler	plate forme de compostage	
DECHETS DANGEREUX	DD/ DTQD	Déchets souillés : métalliques, chiffons sciure...	benne	volume non significatif, déchets mélangés stockés dans une benne	sur demande	kutler	enfouissement
		Huiles usagées	pas de production	pas de production	déchetterie	kutler	
		Cartouches d'encre, toners...	communauté de communes	2 / an	apport volontaire	kutler	LVL
		Néon, piles, batteries, aérosols, filtres	communauté de communes	50 L/an	apport volontaire	kutler	Screlec
		Déchets d'infirmerie	pas de production	pas de production			Demetis
		Peintures, solvants	pas de production	pas de production	déchetterie	kutler	entreprise spécialisée
		Pneumatiques	pas de production	pas de production	-	-	-
	D3E	Déchets électroniques usagés (ordinateurs, téléphones ...)	production très ponctuelle	production très ponctuelle	déchetterie	kutler	entreprises spécialisées pour les D3E
Déchets électriques		déchetterie			kutler	entreprises spécialisées pour les D3E	

		Matériel d'éclairage (ampoules, tubes néons...)			déchetterie	kutler	valorisation par recyclium
AUTRES	Déchets inertes	Gravats, enrobés, verre	benne	volume non significatif, déchets mélangés stockés dans une benne	sur demande	kutler	enfouissement
	Encombrants	Variée	benne	déchets très ponctuelles mélangés et stockés dans une benne	sur demande	kutler	en fonction du déchet
	Déchets collectés sur les chaussées et trottoirs	Variée	benne	volume irrégulier, collecte faite au cours de l'entretien des espaces verts et voirie communale	sur demande	kutler	enfouissement

La production de déchets la plus importante concerne :

- Les déchets alimentaires issus de la cantine (2 bacs 660 L /sem.),
- Les déchets d'emballages issus de l'école, et de la mairie /salle des fêtes (2 bacs 660 L /2 sem.),
- Les journaux, brochures, papiers administratifs issus de l'école et de la mairie. Actuellement ces derniers sont mélangés avec les ordures ménagères.

Les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts publics (tonte, taille...) sont stockés près du plateau sportif et réutilisés comme paillage et/ou compostage. Le volume produit est aujourd'hui méconnu.

Concernant l'économie de papier et la diminution des déchets papier à la source, le personnel met en place des gestes responsables, comme la diminution des impressions et des photocopies, la réutilisation de papier imprimé comme brouillon et la dématérialisation des factures de cantine dans certains cas.

Certains déchets autres que les ordures ménagères, produits en petites quantités et de sources différentes sont stockés en mélange sur une benne de 15 m3 située dans la cour de la Mairie. Ils sont collectés sur demande de la Mairie, environ une fois par mois par l'entreprise Kutler.

Consommables (2009 – 2011)

Les principaux produits consommés sont :

- Le papier utilisé par les services administratifs (Mairie, Ancienne Mairie, et groupe scolaire). Le nombre de ramettes achetées est fonction du reliquat des années précédentes.
- Les équipements informatiques (service administratif Mairie, Ancienne Mairie, et groupe scolaire).
- Les produits d'entretien des bâtiments
- Les produits d'entretien espaces verts (produits et machines / outillage)

POINTS FORTS

Tendance à la baisse de la consommation d'eau potable dans le bâtiment Mairie.

Le personnel communal participe par des gestes simples à la réduction de la consommation de papier et à la diminution de production de déchets papier.

Dispositions du personnel vis-à-vis de la démarche.

Formation des agents entretien des espaces verts à la gestion écologique des espaces communaux par l'agence de l'eau et le PNR.

Utilisation de techniques alternatives à l'emploi des produits phytosanitaires.

AXES D'AMÉLIORATION/VIGILANCE

Déchets issus de bâtiments communaux : certains déchets valorisables sont mélangés avec les ordures ménagères.

Déchets alimentaires issus de la de cantine.

Méconnaissance du tonnage de production des déchets verts.

Développement du tri sélectif.

Produits d'entretien.

Maîtrise de l'énergie du parc immobilier.

Consommation d'eau potable à la cantine.

Consommation d'électricité de l'éclairage public.

Information des agents.

LEXIQUE

ADCBA : Association de Défense Contre le Bruit de l'A6

AMAP : Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

CCPB : Communauté de Commune du Pays de Bière

DD : Déchet Dangereux

DEEE : Déchets d'Équipement Electronique Electrique

DPU : Droit de Préemption Urbain

DTQD : Déchets Toxiques Quantité Dispersée

ER : Emplacement Réservé

FFCT : Fédération Française de Cyclotourisme

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle

OAP : Orientation d'Aménagement et de Programmation

PADD : Plan d'Aménagement et Développement Durables

PAM : Pour Aider à la Mobilité

PAVE : Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics

PLP : Plan Local de Prévention des déchets

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PMR : Personnes à Mobilité Réduite

PNR : Parc Naturel Régional

SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SCOT : Schéma de Cohérence Territorial

SDRIF : Schéma Directeur Régional d'Ile de France

SI : Syndicat Intercommunal

SIA ru de Rebais : Syndicat Intercommunal d'Aménagement du ru de Rebais

SIACRE : Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Confluent Rebais Ecole

SIARE : Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Rivière Ecole

SIESM : Syndicat Intercommunal des Energies de Seine-et-Marne

SMITOM : Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures

Ménagères du Centre Ouest Seine et Marnais

SPANC : Service de Public d'assainissement Non Collectif

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

TPE : Très petites entreprises

ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Résultats bruts des observations naturalistes sur la commune de Cély-en-Bière (2012)

Abréviations : M = mâle; F = femelle; Nce = nicheur certain; Npr = Nicheur probable; Npo = nicheur possible; dét znieff = déterminant de zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique; Listes rouges nationale et régionale : LC = préoccupation mineure, NT = quasi-menacé; VU = Vulnérable ; EN = En Danger ; CR = En danger critique d'extinction ; Dét ZNIEFF : déterminant de ZNIEFF ; Dir Eur : Directive européenne ; DO = Directive Oiseaux; DH = Directive Oiseaux, PN = protection nationale ; repro : reproduction

Les espèces patrimoniales sont surlignées en orange

Oiseaux

Nom de la commune	Nom scientifique	Nom français	Statut reproduction	dét ZNIEFF	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	protection
CELY-EN-BIERE	<i>Prunella modularis</i> (Linnaeus, 1758)	Accenteur mouchet	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Motacilla alba</i> Linnaeus, 1758	Bergeronnette grise	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Pernis apivorus</i> (Linnaeus, 1758)	Bondrée apivore	Npo	OUI	VU	LC	DO Annexe I	PN
CELY-EN-BIERE	<i>Emberiza cirlus</i> Linnaeus, 1758	Bruant zizi	Npr		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Buteo buteo</i> (Linnaeus, 1758)	Buse variable	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Anas platyrhynchos</i> Linnaeus, 1758	Canard colvert	Nce		LC	LC		
CELY-EN-BIERE	<i>Corvus monedula</i> Linnaeus, 1758	Choucas des tours	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Chouette hulotte	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Corvus corone</i> Linnaeus, 1758	Corneille noire	Nce		LC	LC		
CELY-EN-BIERE	<i>Sturnus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Étourneau sansonnet	Nce		LC	LC		
CELY-EN-BIERE	<i>Falco tinnunculus</i> Linnaeus, 1758	Faucon crécerelle	Nce		LC	LC		PN

CELY-EN-BIERE	<i>Garrulus glandarius</i> (Linnaeus, 1758)	Geai des chênes	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Turdus philomelos</i> C. L. Brehm, 1831	Grive musicienne	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Upupa epops</i> Linnaeus, 1758	Huppe fasciée	Npr	OUI	CR	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Carduelis cannabina</i> (Linnaeus, 1758)	Linotte mélodieuse	Nce		NT	VU		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Turdus merula</i> Linnaeus, 1758	Merle noir	Nce		LC	LC		
CELY-EN-BIERE	<i>Parus caeruleus</i> Linnaeus, 1758	Mésange bleue	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Parus major</i> Linnaeus, 1758	Mésange charbonnière	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Parus cristatus</i> Linnaeus, 1758	Mésange huppée	Npr		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Passer domesticus</i> (Linnaeus, 1758)	Moineau domestique	Nce		LC	LC		
CELY-EN-BIERE	<i>Dendrocopos major</i> (Linnaeus, 1758)	Pic épeiche	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Dryocopus martius</i> (Linnaeus, 1758)	Pic noir	Npo	OUI	LC	LC	DO Annexe I	PN
CELY-EN-BIERE	<i>Picus viridis</i> Linnaeus, 1758	Pic vert, Pivert	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Pica pica</i> (Linnaeus, 1758)	Pie bavarde	Nce		LC	LC		
CELY-EN-BIERE	<i>Columba palumbus</i> Linnaeus, 1758	Pigeon ramier	Nce		LC	LC		
CELY-EN-BIERE	<i>Fringilla coelebs</i> Linnaeus, 1758	Pinson des arbres	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Phylloscopus trochilus</i> (Linnaeus, 1758)	Pouillot fitis	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Regulus regulus</i> (Linnaeus, 1758)	Roitelet huppé	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Regulus ignicapilla</i> (Temminck, 1820)	Roitelet triple-bandeau	Npo		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Erithacus rubecula</i> (Linnaeus, 1758)	Rougegorge familier	Nce		LC	LC		PN

CELY-EN-BIERE	<i>Phoenicurus ochruros</i> (S. G. Gmelin, 1774)	Rougequeue noir	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Serinus serinus</i> (Linnaeus, 1766)	Serin cini	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Streptopelia decaocto</i> (Frivaldszky, 1838)	Tourterelle turque	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Troglodytes troglodytes</i> (Linnaeus, 1758)	Troglodyte mignon	Nce		LC	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Carduelis chloris</i> (Linnaeus, 1758)	Verdier d'Europe	Nce		LC	LC		PN

Amphibiens / Reptiles

Nom de la commune	Nom scientifique	Nom français	Statut reproduction	det ZNIEFF	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	protection
CELY-EN-BIERE	<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la rave	-		-	-		
CELY-EN-BIERE	<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil	Reproduction		-	-		
CELY-EN-BIERE	<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé	Reproduction	OUI	-	-		PR
CELY-EN-BIERE	<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Le Citron, le Limon, La Piérade du Nerprun	Reproduction		-	-		
CELY-EN-BIERE	<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Le Fadet commun, Le Procris, Le Petit Papillon des foins, Le Pamphile	Reproduction		-	-		

Papillons de jour

Nom de la commune	Nom scientifique	Nom français	Statut reproduction	det ZNIEFF	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	protection
CELY-EN-BIERE	<i>Podarcis muralis</i> (Laurenti, 1768)	Lézard des murailles	Reproduction		-	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Bufo bufo</i> (Linnaeus, 1758)	Crapaud commun	Reproduction		-	LC		PN

Mammifères

Nom de la commune	Nom scientifique	Nom français	Statut reproduction	det ZNIEFF	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	protection
CELY-EN-BIERE	<i>Sciurus vulgaris</i> Linnaeus, 1758	Écureuil roux	Reproduction		-	LC		PN
CELY-EN-BIERE	<i>Erinaceus europaeus</i> Linnaeus, 1758	Hérisson d'Europe	Reproduction		-	LC		PN

Autres

Nom de la commune	Nom scientifique	Nom français	Statut reproduction	det ZNIEFF	Liste rouge régionale	Liste rouge nationale	Directive européenne	protection
CELY-EN-BIERE	<i>Apis mellifera</i> Linnaeus, 1758	Abeille mellifère			-	-		